

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

Sommaire

Intitulé	Page
210222-86 La Gare de Marchienne-au-Pont et les zones bleues Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Felon	4
210222-87 Vitesse excessive Jumet Houbois Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	6
210222-117 A quand des solutions pour la rue Saint-Fiacre Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire	8
210222-83 Qualité de l'air - confinement Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux	9
210222-123 Effectivité des sanctions administratives contre les dépôts clandestins Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua	10
210222-93 Vitraux de la façade de l'Hôtel de Ville Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux	11
210222-97 Récupération des eaux de pluies Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux	12
210222-184 Masques transparents pour les enseignants Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux	13
210222-222 Distribution de masques FFP2 pour le personnel enseignant dans les écoles de tout réseau confondu, le personnel des crèches communales et privées, les accueillantes d'enfants et extrascolaires,... Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan	14
210222-224 La scan-car de la RCA Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan	15
210222-199 Extension métro-tram – nouvel hôpital Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	16
210222-180 Pourquoi refuser d'embellir la Ville ? Question posée par Monsieur le Conseiller Roberto D'Amico	19
210222-201 Féerie lumineuse Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	20
210222-120 Rendons un peu de magie aux fêtes de fin d'année Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire	21
210222-217 Primes Horeca : Le bilan Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos	22
210222-186 Guide des commerces << Zéros déchets >> Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux	23
210222-107 Pistes cyclables	24

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	
210222-114 Vers un développement des Zones 30 dites intelligentes à Charleroi Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Felon	26
210222-179 BSCA, un aéroport sans métro Question posée par Monsieur le Conseiller Roberto D'Amico	28
210222-221 Les coussins berlinois à Charleroi Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan	29
210222-226 Vélodrome de Gilly Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux	31
210222-208 Lumière stade Fiestaux Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua	32
210222-116 Marquages routiers : des ouvriers trop exposés ? Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Felon	33
210222-171 Cité << des Coquelicots >> à Goutroux Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire	34
210222-126 Rue Charbonnel à Ransart Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua	35
210222-213 Eclairage public aux arrêts de bus à la gare du sud Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos	35
210222-196 Statues BD – fresques BD Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	36
210222-215 La taxe sur les taxis Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos	37
210222-124 Clauses sociales et environnementales Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua	38
210222-203 Camps de vacances de la Ville Question posée par Madame la Conseillère Anne-Sophie Deffense	40
210222-220 Camps d'été à Buvrinnes Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan	40
210222-182 Etat d'urgence culturelle Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux	42
210222-128 PMR : SOS SCAN CARS ! Question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Noël Gillard	44
210222-167 Améliorer la qualité du débat public en formant les conseillers communaux de Charleroi Question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Noël Gillard	47
210222-198 Cité administrative Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	49
210222-200 Contrat d'objectifs et lettre de mission	50

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	
210222-127 Des capitaines pour repenser la Ville Question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Noël Gillard	51
210222-178 Médailles, un coûteux hommage Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire	53
210222-194 Plan d'investissement Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	54
210222-202 Quartiers nouveaux Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos	55
210222-223 Réussite opération coup-de-poing Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan	57
210222-219 Entretien des cimetières Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan	58
210222-206 Quartier Gilly Sart-Culpart : déchets encombrants Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua	59
210222-209 Quartier Gilly Sart-Culpart : Parkings de délestage et TEC Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua	61
210222-164 Rénovation et gestion des déchets Rue Draily / rue de Lodelinsart Question posée par Madame la Conseillère Sofie Merckx	62
210222-210 Ordre et propreté dans les quartiers : où en sont les arpenteurs ? Question posée par Madame la Conseillère Pauline Boninsegna	65
210222-214 La lutte contre les mégots Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos	66
210222-216 Les déjections canines dans les espaces publics Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos	67
210222-207 << Unic >> Place Junius Massau Gosselies Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua	68
210222-187 Conseil de Tunnel Roullier Question posée par Madame la Conseillère Anne-Sophie Deffense	69
210222-229 Le point sur les contaminations dans les écoles Question posée par Madame la Conseillère communale Sofie Merckx	70
210222-205 Nuisances sonores dues à l'entreprise Nexans Benelux Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Hardy	72

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-86

La Gare de Marchienne-au-Pont et les zones bleues

Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Felon

Cher(ère)s Membres du Collège,

Une *zone bleue* est une zone géographique clairement délimitée permettant le stationnement pour une durée limitée gratuite. Pour ce faire, l'automobiliste doit placer un disque derrière le pare-brise de son véhicule.

Véritable outil de la mobilité, il permet d'assurer des rotations dans des zones à forte demande de parking.

Dès lors, pourriez-vous m'indiquer les zones bleues présentes au sein de notre Ville ?

Une de ces zones est située à la Gare de Marchienne-au-Pont. A défaut d'un dépose-minute, cette zone doit permettre de reprendre quelqu'un utilisant les transports en commun sans pour autant surcharger les voiries avoisinantes.

En pratique, ces places sont régulièrement utilisées par des navetteurs cherchant à se garer le plus près possible de cet arrêt ferroviaire. Ces voitures ventouses provoquent, aux heures de pointe, une surcharge de véhicules qui s'immobilisent en double voie.

Après vérification, il me revient que le contrôle du respect de ces zones relève de la compétence de la R.C.A.

Pourriez-vous m'indiquer le nombre de contrôles effectués par la R.C.A. afin d'appliquer ce règlement ?

A défaut de pouvoir contrôler ces zones bleues, ne serait-il pas judicieux de prévoir une modification du parvis de la gare de Marchienne-au-Pont afin de pouvoir développer un ou plusieurs « dépose-minute » ?

D'avance, je vous remercie pour votre attention.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie de me poser cette question.

Comme vous l'indiquez à juste titre, la zone bleue, comme les zones de stationnement à durée limitée (30, 120 minutes,...) permettent à un plus grand nombre d'automobilistes d'utiliser les mêmes places de stationnement au cours de la journée. Cet outil de stationnement est donc intéressant à utiliser notamment dans les rues commerçantes pour les rendre plus accessibles aux personnes qui ont besoin de leur voiture pour s'y rendre. Cet outil est aussi intéressant pour limiter le stationnement de longue durée en voirie, notamment à proximité des gares.

En ce qui concerne la RCA, une seule zone bleue est actuellement contrôlée. Il s'agit de la Zone bleue de l'Avenue Paul Pastur à Mont-sur-Marchienne. Cette année, 1039 redevances y ont été dressées.

La zone bleue de la Gare de Marchienne-au-Pont, tout comme l'ensemble des zones bleues anciennement contrôlées par la Police, n'est actuellement pas contrôlée par la RCA.

Un travail de recensement de ces zones bleues a été effectué et il y a actuellement une analyse en cours pour déterminer si ces zones bleues ont toujours un intérêt.

Afin d'être efficace, un contrôle de ces zones bleues doit s'effectuer quotidiennement ou presque. Seul un contrôle effectif garantit un respect suffisant des prescriptions en termes de stationnement et,

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

donc, de mobilité. Si l'on considère la totalité des zones bleues recensées, il faudrait multiplier le nombre d'agents constateurs de la RCA par 3. Le contrôle des disques bleus doit être effectué à pied, ce qui mobilise énormément d'énergies. C'est probablement cette charge de travail qui explique que de nombreuses zones sont tombées en désuétude avec le temps. C'est pourquoi d'autres solutions sont à l'étude.

Récemment, le centre-ville a vu fleurir les panneaux signalant des zones P30. Dans ces zones, l'automobiliste peut stationner 30 minutes gratuitement sans devoir s'encoder à l'horodateur ou placer son disque. Cela permet d'effectuer des retraits ou courses rapides en magasin. Ce type de zone est contrôlée à l'aide des scan-cars, permettant un contrôle efficace en mobilisant beaucoup moins de personnel pour une zone comparable. Pour tout le centre-ville, un contrôle des zones 30 peut être effectué en mobilisant 4 agents une demi-journée là où le contrôle à pied en mobiliserait près de 15 !

Les premiers résultats en termes de mobilité pour ces zones « P 30 » sont encourageants.

Si la question concerne le dépose-minute, comme à l'arrière de la gare du Sud où la solution P30 fonctionne très bien, une zone P30 concernant les 15 places devant la Gare de Marchienne-au-Pont mérite en effet d'être étudiée, comme en de nombreux autres points. C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement entre mon cabinet et les services concernés

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-87

Vitesse excessive Jumet Houbois

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur l'échevin,

Je suis interpellé par de nombreux riverains des quartiers de Jumet Houbois et de Jumet Hamendes au sujet de leur sécurité et de celles de leurs enfants.

Ils sont inquiets. Je parle ici des Rue Louis Lambert et Chaussée de Gilly reliant les quartiers susnommés avec la chaussée de Bruxelles. La vitesse non adaptée ou excessive des automobilistes inquiète.

D'une manière préventive, à moindre frais, il est possible de ralentir naturellement la vitesse des véhicules, par exemple en appliquant la priorité de droite absolue sur l'ensemble de ces deux rues. On peut aussi envisager de limiter la vitesse à 30km/h.

D'une manière répressive, la pose d'un Lidar, d'un radar fixe ou de voiture muni de ce type d'équipement pourrait rappeler aux fous du volant que la route ne leur appartient pas mais qu'elle se partage.

Et comme sur la commune de Courcelles, ne pourrait-on pas envisager aux passages piétons un éclairage plus intensif et des personnages fictifs prêts à traverser qui interpellent les usagers de la route.

Monsieur l'Echevin, je voudrais connaître quels sont vos intentions sur ce cas particulier et d'une manière générale, quels sont les projets que vous avez où allez développer pour améliorer la sécurité routière sur ce type de voiries dites secondaires ?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie de me poser cette question

La problématique de la vitesse sur l'axe composé par la Chaussée de Gilly et la rue Louis Lambert, dans les Quartier de Jumet Houbois et Jumet Hamendes, est bien connue du Service Etude Mobilité de la police locale de Charleroi qui s'est plusieurs fois penchée sur le dossier pour décider d'y solliciter des contrôles de vitesse ainsi qu'un passage en Commission Trafic pour des aménagements physiques.

Cet axe joue assurément un rôle de transit entre Jumet, Gilly et Ransart. Il y a déjà quelques années, un projet d'envergure devait voir le jour à la Place Mattéoti. L'aménagement proposé, un carrefour à giratoire avec éléments destinés à ralentir la vitesse, devait "casser l'élan" sur l'axe précité et participer en cela, à la sécurisation partielle du transit. A la demande de divers services, ce projet a été maintes fois revu. Au final, il semble totalement reporté à une date ultérieure.

La Zone de Police a toujours effectué des contrôles de vitesse sur l'axe et ce, avec véhicules strippés pour un maximum de prévention ou avec des moyens plus discrets (répressifs sur le moment ET préventifs pour ceux qui y circulent régulièrement).

Voici les résultats de ces contrôles pour les trois dernières années : ils prouvent à l'envi que la présence policière y est constante et manifeste.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

En 2018

Chaussée de Gilly => 20333 Véhicules contrôlés et 61 usagers verbalisés => 0,3 %

Rue Louis Lambert => 22272 Véhicules contrôlés et 490 usagers verbalisés => 2,2 %

En 2019

Chaussée de Gilly => 37000 Véhicules contrôlés et 74 usagers verbalisés => 0,2 %

Rue Louis Lambert => 44928 Véhicules contrôlés et 629 usagers verbalisés => 1,4 %

En 2020 (=> 09/11/2020)

Chaussée de Gilly => 18000 Véhicules contrôlés et 18 usagers verbalisés => 0,1 %

Rue Louis Lambert => 33300 Véhicules contrôlés et 999 usagers verbalisés => 3 %

Malheureusement, ces efforts policiers ne semblent pas forcément suivis d'effets car, lors d'un récent service "radar" (19 Octobre 2020 à 6040 JUMET, rue Louis Lambert devant le n° 14f), ce ne sont pas moins de 61 procès-verbaux qui seront rédigés alors que "seulement" 595 usagers étaient contrôlés, ce qui nous donne 10,25 % d'automobilistes en infraction, un chiffre très élevé.

Vu la fonction de transit, la fréquentation et le profil de cet axe, il semble incontournable de devoir recourir à des aménagements physiques pour obtenir une diminution de la vitesse.

Si cela s'avère possible, la police locale recommande l'installation d'un radar fixe. Malgré la présence de voies transversales, un "radar tronçon" pourrait également constituer une piste de solution (conditions d'installation, opportunité et coût à vérifier préalablement).

La police locale constate également que le stationnement "quatre roues sur trottoir pour mettre sa voiture en sécurité" dégage encore davantage la voie et favorise la vitesse.

Chaque voirie chaque croisement a ses spécificités en matière de sécurité et exige ses propres solutions. Il n'y a pas de formule miracle mais une nécessité d'analyser chaque situation et d'en dégager des solutions adaptées. Pour satisfaire ces exigences parfois divergentes, des discussions longues mais fécondes se sont tenues avec la cellule vélo, la service voiries, le service du bouwmeester pour déterminer quels étaient les priorités et les critères à suivre pour les marchés publics à passer. Que ce soit en termes de matériaux, de profils de voiries, d'aménagements de sécurité, la Ville se prépare à acquérir ce qui se fait de mieux pour la sécurité routière.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-117

A quand des solutions pour la rue Saint-Fiacre

Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire

Monsieur l'Echevin,

La gare de Marchienne, même en cette période où beau nombre de navetteurs restent chez eux pour télé-travailler, est prise d'assaut chaque jour par des centaines de voitures. Le parking de la SNCB étant assez restreint et payant, les voitures sont dès lors garées sur la rue Paul Janson puis, plus problématique, sur la rues Saint-Fiacre (voire, après sur les rues Parent et du Clicotia).

Cette rue, déjà trop étroite pour un passage à 2 de front devient alors un véritable cauchemar pour ses habitants qui ne trouvent parfois une place pour se garer que plusieurs centaines de mètres plus loin. Quand on connaît l'état des trottoirs de cette rue, cela s'apparente à un véritable calvaire pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Lors d'une réunion de quartier, à laquelle j'ai assisté, fin 2019, il avait été annoncé que des solutions allaient voir le jour, via la création d'un parking supplémentaire pour les navetteurs.

Nous sommes maintenant en 2021 et la situation n'a pas évolué. A peine est-elle devenue moins invivable avec la crise sanitaire. Mais les citoyens désespèrent.

Qu'en est-il de ce projet de parking supplémentaire ? Des aménagements peuvent-ils être prévus pour rendre cette rue, et potentiellement ce quartier, plus vivable pour ses habitants ? Les trottoirs de cette rue, très usés par tous les passages quotidiens, seront-ils refaits un jour ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie de me poser cette question.

La gare de Marchienne est en effet très utilisée et il n'y a pas de raison que cette fréquentation baisse, des solutions doivent donc être trouvée afin d'assurer un confort pour les usagers de la SNCB ainsi que pour les riverains et usagers des voiries du quartier.

Le Ville a des projets ambitieux pour Marchienne-au-Pont, l'étude d'un master-plan vient d'ailleurs d'être lancée sur le périmètre de la Porte Ouest. Ce master-plan donnera des pistes notamment pour le devenir du quartier de la gare et de ses abords et permettra de guider les discussions avec Infrabel à ce sujet.

Des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs auraient peu de sens actuellement, sans connaître les grandes orientations qu'indiqueront les conclusions des études en cours.

Par ailleurs, la rue Saint-Fiacre fait partie actuellement d'une zone bleue : le stationnement de longue durée y est donc interdit sous peine d'amende. Le contrôle et le suivi de ces zones peuvent être actualisés en collaboration avec la RCA et ainsi décourager les automobilistes navetteurs de venir s'y stationner.

Bien à vous.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-83

Qualité de l'air - confinement

Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux

Cher(ère)s membres du Collège,

Ma question sera très courte.

Est-il possible de connaître les effets du confinement sur la qualité de l'air sur le territoire de notre Ville ?

Vertement et carologiquement vôtre

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Bonjour Monsieur le conseiller et merci pour votre question.

Les cabines de télésurveillance de la qualité de l'air de la ville de Charleroi installées par l'ISSEP ont mesuré les concentrations en **oxydes d'azote (NOx)**, **particules en suspension (PM 10 et PM 2.5)** et **monoxyde de carbone (CO)**. Elles ont été scindées en **3 périodes**.

- La **première période** précède le confinement soit du 27/01/2020 au 15/03/2020.
- La **deuxième période** correspond aux 7 semaines du confinement strict et débute le 16/03/2020 jusqu'au 03/05/2020.
- La **troisième période** correspond aux levées progressives des mesures de confinement, soit 5 semaines du 04/05/2020 au 07/06/2020.

La météo a joué **un rôle crucial** pendant ces trois périodes.

Ainsi, la période précédant le confinement a connu un excès de précipitations, de vents et de masses d'air. Les conditions météo ont donc été **largement favorables** à une bonne qualité de l'air et les concentrations en polluants ont été **bien plus basses** que les années précédentes.

Durant la période de **confinement strict**, on observe une **diminution des oxydes d'azote** (-32%), suite à la **réduction du trafic qui en est le principal émetteur**. La météo s'est également améliorée durant cette période. En revanche, le confinement ne semble **pas avoir eu d'effet** sur les **concentrations en particules fines**. Il faut se rappeler que durant cette période, les conditions météorologiques ne sont pas favorables à une bonne qualité de l'air et que le printemps est propice à la formation de particules secondaires.

Durant la période de **déconfinement progressif**, les polluants ont repris petit à petit leurs droits sur la qualité de l'air.

Les **concentrations en monoxyde de carbone** sont restées **très stables** par rapport aux années précédentes et ce, pour les 3 périodes.

Le confinement a un effet négatif **sur les concentrations d'ozone**. Les concentrations plus faibles de monoxyde d'azote (NO) impliquent que l'ozone est moins dégradé, ce qui a entraîné une augmentation des concentrations.

Les **mesures de confinement** semblent n'avoir qu'un **impact limité** sur les **concentrations de particules fines** (PM2.5 et PM10). Une des causes est que les conditions météorologiques sont plus défavorables après la mise en place du confinement. **L'industrie, l'activité domestique et l'agriculture** sont également des **sources importantes de particules fines**. Ces secteurs ont été moins touchés par les mesures de confinement.

En résumé l'effet du confinement a donc surtout porté sur les oxydes d'azote (NOx), le dioxyde d'azote (NO2) et le Black carbon (BC ou carbone suie) et peu sur les particules et le monoxyde de carbone.

Ces données nous renseignent donc sur la portée que peut avoir une diminution du trafic automobile sur la qualité de l'air. Certains n'y verront rien de spectaculaire, d'autres comme moi souligneront ces diminutions des oxydes d'azote, du dioxyde d'azote et du black carbon qui sont incontestablement bénéfiques pour la santé des gens et indiquent qu'une diminution de la pression automobile en ville a des effets positifs.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-123

Effectivité des sanctions administratives contre les dépôts clandestins

Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua

Cher Monsieur l'Echevin,

Les dépôts clandestins constituent une forte nuisance qui affecte encore bien trop souvent notre entité

Pouvez-vous nous indiquer combien de comptes-rendus administratifs pour dépôts clandestins ont été dressés par les agents constatateurs durant l'année 2020 ?

Combien de comptes-rendus ont-ils donné lieu à des sanctions administratives par le fonctionnaire sanctionnateur ?

Quelle est la réalité de la perception des amendes infligées, en ce compris par voie d'exécution forcée ?

Si vous ne disposez pas des chiffres pour 2020, pouvez-vous nous faire part à tout le moins de vos statistiques les plus récentes en matière de répression de ces dépôts clandestins ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru

Bonjour Monsieur Le Conseiller,

En matière d'environnement, les dépôts clandestins sont constatés dans le cadre de procès-verbaux, et non de comptes rendus-administratifs, étant donné que ceux-ci doivent être transmis au Parquet.

Sur l'année 2020, 481 procès-verbaux ont été rédigés dont 214 par la Zone de Police de Charleroi et 267 procès-verbaux par les agents constatateurs de la Ville de Charleroi.

176 procès-verbaux sont toujours en cours de procédure à ce jour.

222 procès-verbaux ont abouti à une amende administrative alors que 10 procès-verbaux ont abouti à un avertissement.

64 procès-verbaux ont été classés sans suite et 3 procès-verbaux ont été repris par le Parquet pour des poursuites judiciaires.

Dans le cadre de 6 procès-verbaux, les contrevenants sont ressortis au Registre National comme étant radiés d'office.

Concernant l'aspect financier :

239 droits à recette ont été créés pour infraction à l'article 196 du RGP et ce pour un montant de 89.020 euros.

5 droits à recette ont été passés en irrécouvrable pour cause d'insolvabilité et ce pour un montant de 2.000 euros.

1 droit à recette a été passé en erreur matérielle pour un montant de 90 euros.

Sur les 233 droits à recettes créés pour un montant de 86.730,00 euros :

- 67 ont été complètement apurés,
- 76 ont été transmis chez un huissier pour recouvrement forcé,
- 34 ont fait l'objet d'une demande d'échelonnement du paiement,
- 56 sont en cours de traitement en nos services.

Sur les 86.730 euros, 13.791,13 euros ont été recouvrés à ce jour, et 72.938,87 euros sont encore à

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

recouvrer.

Cela signifie que, à ce jour, les taux de recouvrement en matière d'amendes administratives infligées au titre de dépôts clandestins en 2020 s'élèvent à 28,75 % en termes de droits à recette et 15,90 % en termes de montants. Ces chiffres sont bien entendu amenés à évoluer, sachant que l'on se trouve au début de la procédure de recouvrement.

210222-93

Vitraux de la façade de l'Hôtel de Ville

Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux

Cher(ère)s membres du Collège,

Plusieurs vitraux de la façade de notre bel Hôtel de Ville sont en piteux états, ou pire, manquent à l'appel.

Ma question est courte, je voudrais savoir si ces vitraux allaient être remplacés, et si oui, avez-vous une idée des délais ?

Vertement et carologiquement vôtre

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Merci pour votre question.

L'Hôtel de ville de Charleroi est à n'en pas douter une des vitrines architecturales de notre ville. L'entretien de ce véritable paquebot est une mission très lourde. Plusieurs importants chantiers sont prévus au cours de la législature afin de redonner au bâtiment un lustre qu'il mérite. Au niveau de la toiture, du Beffroi ainsi que la sécurisation incendie du bâtiment. Il s'agit là, en fonction des budgets disponibles, des priorités qui ont été tracées. Pour ce qui regarde le remplacement des vitraux, une ligne budgétaire a été inscrite pour 2021 au PPI qui permettra le lancement d'une étude portant sur le remplacement des vitraux : ces derniers sont en effet d'une facture extraordinaire et nécessiteront pour leur remplacement, des techniques particulières et des moyens importants.

Bien à vous.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-97

Récupération des eaux de pluies

Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux

Cher(ère)s membres du Collège,

De nombreuses rénovations de Places sont prévues, ainsi que de bâtiments scolaires et communaux.

A l'heure actuelle, est-il prévu lors de ces rénovations de prévoir la mise en place de citernes permettant la récupération des eaux de pluies, qui pourraient alors servir aux arrosages des plantes, arbres, fleurs situées à proximité ?

Vertement et carologiquement vôtre

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie de me poser cette question.

Depuis le début de cette législature et mon arrivée à l'échevinat des Bâtiments, j'ai initié une série de réflexions sur la verdurisation du parc immobilier ainsi que sur les économies très importantes qu'il est possible de faire dans la gestion quotidienne de ce parc. La question que vous posez a donc bien entendu été intégrée à ces réflexions. Dans le cadre de l'instauration de la norme Qzen+ (quasi zéro énergie) et de son implémentation dans tous les chantiers à venir, la question de l'installation de citernes lors de rénovation lourde est toujours envisagée, par Igretec, notre opérateur, même si jusqu'ici, la faisabilité n'a jamais été constatée. Dans le cadre de Renowatt, autre gros partenariat communal en matière de rénovation énergétique des bâtiments, là-aussi, l'installation de citernes de récupération des eaux de pluie fait partie du cahier des charges, et peut être envisagée selon la faisabilité.

A l'heure actuelle, un projet de rénovation, celui du centre pour aînés Meurée, à Marcinelle, qui en est au stade des dépôts de permis, prévoit effectivement l'installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie qui permettra l'arrosage du jardin ainsi que du potager de l'établissement.

La volonté politique est là, les opérateurs et techniciens sont eux aussi convaincus du bienfondé de ce type d'installations qui sont donc appelées à se multiplier.

Bien à vous.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-184

Masques transparents pour les enseignants

Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux

Cher(ère)s membres du Collège,

La Ville de La Hulpe, pour prendre un exemple récent, concret et proche de nous, vient de mettre en place, dans une des écoles communales, le port du masque transparent aux niveaux des lèvres pour les enseignant(e)s

Cela est un plus pour les apprentissages, pour les échanges, pour faire passer les émotions, pour la lecture labiale, ...

Vu que le port du masque est obligatoire pour les adultes, ce type de masque me paraît donc utile et bienvenu, pensez-vous pouvoir mettre ce genre de projet en place sur le territoire de Charleroi ?

Vertement et carologiquement vôtre

Réponse de Madame l'Echevine Julie Patte

Monsieur le Conseiller,

La Ville de Charleroi n'envisage pas une distribution de masques transparents aux 2.303 enseignants du réseau communal.

En mai dernier lors du premier *déconfinement*, j'étais, par contre, favorable à l'utilisation de visières transparentes en plastique sollicitée par de nombreux enseignants, pour les raisons que vous évoquez et pour des raisons de confort. Nous avons interrogé à ce sujet la Ministre de l'Enseignement, mais celles-ci n'étaient hélas pas autorisées pour des raisons sanitaires car elles ne protègent pas les élèves des projections vers le bas.

Nous avons donc opté pour des formats « traditionnels » de masques et établi nos stocks en ce sens.

Nous distribuons sur cette base trimestriellement 3 masques par enseignant, une initiative qui ne fait pas suite à une obligation faite par la Fédération Wallonie Bruxelles qui n'en fournit d'ailleurs plus de son côté.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-222

Distribution de masques FFP2 pour le personnel enseignant dans les écoles de tout réseau confondu, le personnel des crèches communales et privées, les accueillantes d'enfants et extrascolaires,...

Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan

Madame l'Échevine

Pour contrer les différentes formes de variants, la commune de Courcelles a décidé d'équiper le personnel en contact avec des enfants de masques de type FFP2. A cet effet, 9000 masques FFP2 ont été distribués gratuitement par la commune au personnel enseignant dans les écoles de tous réseaux confondus, le personnel des crèches communales et privées, les accueillantes d'enfants et extrascolaires,...

L'avantage de ces modèles est qu'ils filtrent au moins 94% des aérosols de taille moyenne 0,6 µm, répondent à des exigences de sécurité de santé européenne, sont efficaces pendant 8 heures au lieu de 4 heures pour les chirurgicaux et en tissu et offrent donc une bonne protection aux adultes en contact avec les enfants, les jeunes infectés restant particulièrement contaminants pour leur entourage.

Pourriez-vous m'indiquer si vous souhaitez mettre en place une démarche similaire à Charleroi? Dans l'affirmative, pourriez-vous m'indiquer quel est l'échéancier prévu, le coût de l'opération et à qui seraient-ils distribués ? Dans la négative, pourriez-vous motiver votre choix ?

Réponse de Madame l'Echevine Julie Patte et Monsieur l'Echevin Thomas Parmentier

Madame la Conseillère,

La Ville de Charleroi n'envisage pas la distribution de masques FFP2 au personnel enseignant.

Ni le Gouvernement fédéral ni la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'appuyant sur des avis de groupes d'experts scientifiques et pluridisciplinaires (GEMS, CELEVAL,...) n'engagent les Villes et Communes ni les pouvoirs organisateurs à distribuer des masques FFP2 au personnel enseignant.

A part le cas que vous citez, parmi les 269 communes qui organisant l'enseignement en Wallonie et à Bruxelles, je n'ai pas connaissance d'autres communes qui procèderaient à une telle distribution. Je suis pourtant membre du CECP qui fédère les pouvoirs organisateurs communaux et provinciaux pour l'enseignement fondamental.

Il en est de même pour la petite enfance, matière gérée par mon collègue, Thomas Parmentier. Dans sa communication aux milieux d'accueil faisant suite au suivi des recommandations liées à la crise sanitaire, l'ONE préconise le port du masque pour les parents et le personnel, mais n'en précise pas le type. En plus de la distribution effectuée par la ville en mars dernier, ce sont des masques en tissu que l'ONE a fourni à l'ensemble du personnel de crèches.

La Commune de Courcelles a bien entendu le droit de prendre des mesures sanitaires qui vont au-delà des prescrits des autorités supérieures dans la mesure où elle respecte ceux-ci. Elle l'avait déjà fait en obligeant les élèves de 6 à 12 ans à porter le masque, une décision plus controversée. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur des décisions prises dans une commune voisine.

La Ville de Charleroi, contrairement à majorité des autres PO, a par contre octroyé des masques, en époque de pénurie, dès le début du confinement en mars dernier. Une procédure de livraison trimestrielle de 3 masques chirurgicaux par membres de l'équipe éducative a commencé en janvier dernier.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-224

La scan-car de la RCA

Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan

Monsieur l'Échevin,

La scan-car est un outil technologique redoutable qui laisse peu de chance aux automobilistes qui n'ont pas mis de ticket de parking ou qui ont mal évalué la durée de leur stationnement. Ce véhicule qui utilise la technique ANPR, par reconnaissance automatique des plaques minéralogiques, arpente les rues du centre-ville, photographiant tous les véhicules qui sont stationnés sans ticket ou sans abonnement.

Le 17 décembre dernier, la justice de paix du premier canton de Charleroi rendait un prononcé spécifiant que les redevances constatées par la scan-car de la RCA étaient illégales. Cela concerne la période entre 25 mai 2018 et le 19 janvier 2020.

Pour la justice de paix du premier canton de Charleroi : *"Entre le 25 mai 2018 et jusqu'au 19 janvier 2020 (...) la RCA a procédé à une utilisation cachée de caméras de surveillance des constats (...) Toute demande de condamnation sur la base de clichés pris dans l'illégalité absolue, durant la période visée, doit être rejetée".*

Au vu de ce jugement, quelle est votre position concernant l'ensemble des redevances forfaitaires constatées entre le 25 mai 2018 et jusqu'au 19 janvier 2020 par la scan-car ? Un remboursement est-il envisagé ? Dans la positive, comment comptez-vous procéder et dans quel délai ? Dans la négative, pouvez-vous argumenter votre choix ?

Pourriez-vous également m'indiquer le nombre de redevances qui ont été envoyées aux automobilistes au cours de ladite période ? Pouvez-vous spécifier parmi celles-ci lesquelles ont été constatées par des contrôles de stationnement opérés avec la scan-car et celles constatées par des agents ?

Enfin, quel est le coût global des frais de fonctionnement et de la mise en place de la scan-car, frais de personnel compris ?

Merci pour vos réponses,

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Madame la conseillère,

Je vous remercie de me poser cette question mais je me dois de vous répondre qu'elle m'a déjà pratiquement été posée dans les mêmes termes il y a un mois par M.Tzanetatos, je vous renverrai donc à la réponse détaillée que je lui avais fournie sur le volet juridique de la question.

Pour ce qui est des coûts globaux du secteur stationnement pour la RCA, je me permettrai encore de vous renvoyer aux comptes de la RCA qui ont été transmis au conseil communal. Enfin, les frais de personnel relatifs à la scan-car sont nuls : aucun recrutement n'a été opéré à son arrivée, le personnel était déjà présent. Au contraire, la scan-car a permis à la RCA de gagner en efficacité des contrôles sans devoir recourir à de nouveaux recrutements.

Bien à vous

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-199

Extension métro-tram – nouvel hôpital

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur l'Echevin,

parmi les grands chantiers en cours sur le territoire communal, le futur hôpital occupe une place de choix.

Cette nouvelle infrastructure hospitalière dispose d'une localisation intéressante, particulièrement pour les véhicules personnels. Pour ce qui concerne son accessibilité en transport en commun, celle-ci constitue certainement un enjeu de première importance pour notre métropole.

Par le passé, l'installation d'infrastructures de première importance sur notre territoire (telles que l'aéroport) n'ont pas toujours été insérées dans la réflexion des autorités pour l'aspect mobilité.

Dès lors, puis-je vous demander si, pour ce nouvel hôpital, une extension du métro est à l'étude.

D'une façon générale, à l'heure des investissements respectueux de l'environnement, le développement du réseau de métro communal figure-t-il au nombre de vos priorités? Le cas échéant, pouvez-vous me fournir plus de précision à ce sujet?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie de me poser cette question.

L'ouverture de la ligne de métro M5 initialement prévue vers Chatelet et réorientée vers le futur grand hôpital de Charleroi est défendue par l'ensemble des forces vives de Charleroi Métropole depuis de nombreuses années. Elle a aussi été soutenue par une décision du conseil communal en 2016. IL est vrai qu'une bonne partie du gros œuvre de l'infrastructure a été réalisée il y a une trentaine d'années et qu'il est important que ces travaux ne restent pas inutiles.

Après avoir obtenu le financement de la boucle du métro en surface et de la ligne vers Gosselies en surface également, et après avoir aussi obtenu le financement des deux lignes BHNS en lieu et place des trop coûteux projets de métro vers Mont-Sur-Marchienne et Couillet-Loverval, la recherche du financement pour réaliser et mettre en service cette ligne est devenue prioritaire pour poursuivre la mise en place du réseau de transport en commun à haut niveau de service de Charleroi. D'autres branches de ce réseau structurant à haut niveau de service seront étudiées dans les prochaines années pour améliorer le service dans les zones non couvertes par ces infrastructures, et notamment vers le sud-ouest de la ville et vers les zones d'activités économiques du plateau de Gosselies.

La piste du financement européen a donc été explorée pour réaliser cette infrastructure.

Le Gouvernement wallon a communiqué les projets sélectionnés dans le cadre de la « Facilité pour la Reprise et la Résilience » (FFR) mise en place par l'Union européenne. L'accent est mis sur la transition verte, y compris dans sa dimension économique, la digitalisation, la mobilité durable, le vivre ensemble et la formation.

En juillet dernier, le Conseil européen s'est accordé sur la mise en place d'un plan européen pour la reprise et la résilience des activités en Europe. L'objectif est d'investir massivement dans une Europe verte, résiliente et numérique.

La Belgique s'est vu réserver 5,9 milliards € (dont 1,480 milliard € pour la Wallonie) afin de mettre sur

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

pied son plan appelé « facilité pour la reprise et la résilience en Belgique ».

En tant qu'État membre, elle doit soumettre à la Commission européenne son programme comprenant une série de projets d'investissements qui correspondent aux souhaits européens. Les projets proposés par la Wallonie dans ce cadre doivent faire l'objet d'une mise en cohérence par le Gouvernement fédéral avant de les soumettre pour un premier avis à la Commission européenne.

Les projets wallons actuellement sélectionnés dans le cadre de la FRR sont complémentaires aux décisions qui seront prises au printemps dans le cadre de la stratégie de relance régionale Get up Wallonia.

Ils font la part belle à la transition verte, y compris dans sa dimension économique, à la digitalisation, à la mobilité durable, au vivre ensemble et à la formation.

Liste des 24 projets retenus au 29 janvier 2021

1. Logements durables : création de 1000 logements d'utilité publique et de logements à destination des personnes vulnérables
2. Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et des infrastructures sportives
3. Fonds d'investissement de rénovation énergétique des bâtiments privés et publics
4. Plan de transition des infrastructures de la petite enfance : programme de création et de rénovation
5. Déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles
6. Projet Liege Carex : création sur le site de Liege Airport d'un railport permettant de faire basculer une partie du fret aérien et/ou camionné vers le ferroviaire à grande vitesse
7. Amélioration du transport multimodal (marchandises)
8. Tram de l'agglomération liégeoise : extensions vers Herstal et Seraing
9. Projet de Bus à Haut niveau de service de la N51 (BHNS) à Charleroi
10. **Rénovation et extension du métro de Charleroi**
11. Projet des "feux intelligents" : digitalisation de l'ensemble des feux tricolores régionaux gérant 600 carrefours routiers wallons avec priorité donnée au transport en commun, piétons et cyclistes
12. Intermodalité : corridors vélo (développement d'infrastructures favorisant la pratique du vélo utilitaire)
13. Digitalisation des processus de l'administration régionale et soutien à la digitalisation des pouvoirs locaux
14. Transition numérique : poursuivre les projets de connectivité territoriale, d'enseignement 2.0 et de digitalisation du secteur touristique
15. Transition numérique de la santé
16. A6KE6K : développement du hub d'innovation et de formation numérique et technologique à Charleroi
17. EU Biotech School & Health Hub : création d'une école européenne de biotechnologie et hub santé
18. Life Long Digital Training : égalité d'accès au numérique et réduction de la fracture numérique

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

pour l'ensemble de la population (jeunes, seniors, travailleurs, demandeurs d'emploi)

19. Modernisation des infrastructures de formation de pointe pour des compétences, des emplois et une économie résilients et robustes
20. Biodiversité et adaptation aux changements climatiques
21. Relocalisation de l'alimentation et développement de plateformes logistiques
22. Déploiement de l'économie circulaire notamment dans la métallurgie et la construction, au travers du soutien de la RDI jusqu'à la production industrielle locale
23. Industrie bas carbone
24. Fonds régional de reconversion des friches industrielles

Comme vous le lisez ci-dessus, l'extension du métro vers le nouveau site du GHdC fait partie des 24 projets proposés par la région à l'Union Européenne dans le cadre de la « Facilité pour la Reprise et la Résilience ». Nous espérons que ce projet sera retenu par les instances européennes chargées d'examiner les demandes de la Belgique et qu'il permettra, comme nous le désirons tous, d'envisager le développement de cet outil essentiel à la mobilité de Charleroi. Nous devrions être fixés à ce propos en avril prochain.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-180

Pourquoi refuser d'embellir la Ville ?

Question posée par Monsieur le Conseiller Roberto D'Amico

Madame l'Echevine de l'Urbanisme,

Un gros projet de rénovation de l'immeuble et la galerie « Eldorado » au croisement du Boulevard de l'Yser et de la rue de la Montagne a été refusé par la ville alors que la SA « ACP Eldorado » a reçu un avis favorable de l'AWAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat), de la direction des routes, de celle des risques industriels, géologiques et miniers ainsi que des fonctionnaires techniques et délégués de la Région wallonne.

Alors que la rue de la Montagne a grandement besoin d'un renouveau et qu'aucune réclamation du voisinage n'avait été introduite, on apprend via la Nouvelle Gazette que la cellule du bouwmeester a recalé ce projet.

Il est étonnant qu'un projet de cette envergure et qui donnerait plus de visibilité à la rue de la Montagne soit bloqué par cette cellule.

Pouvez-vous nous en donner les raisons ? Pourquoi un tel refus ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Madame l'Echevine Laurence Leclercq

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Si nous ne pouvons que nous réjouir du fait que des investisseurs privés s'intéressent à notre ville, il s'agit aussi de les accompagner dans une direction qui est portée par l'autorité communale. Ainsi, la cellule Bouwmeester a pour objectif d'aider les services de la Ville, le Collège communal ainsi que les développeurs privés à faire de Charleroi une métropole qui se développe de manière ambitieuse en créant son identité propre.

C'est un réel travail collaboratif qui est mené entre chacune des parties et la demande de permis unique à laquelle vous faites référence a été refusée pour des raisons techniques et architecturales, mais aussi parce que le projet n'avait précisément pas été élaboré en concertation avec la cellule Bouwmeester ni en lien avec les projets en cours ; ce qui est regrettable. La cellule est composée d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, d'artistes, de permaculteurs qui ont une vision la plus large possible et qui œuvrent au quotidien pour une ville d'envergure et plus juste par rapport aux enjeux contemporains.

C'est également parce que la corrélation entre l'envergure et la visibilité d'un projet n'est pas systématique que la cellule a toujours travaillé avec la même énergie tous les types de projets, qu'ils paraissent grands ou petits. En effet, un projet d'envergure (au sens premier du terme) n'est pas forcément un projet visible et un projet avec beaucoup de visibilité n'est pas forcément un projet d'envergure.

Considérant que la rue de la Montagne est le lien entre la Ville Basse et la Ville Haute, chacune étant le théâtre de nombreux projets et investissements publics et privés, nous pensons donc qu'il faut être vigilant par rapport à la qualité et la justesse des projets à développer sur cet axe en pleine souffrance. Nous sommes convaincus qu'il faut effectivement de l'envergure pour qu'elle puisse retrouver une dynamique digne d'un axe commercial et de liaison telle qu'elle l'a été historiquement.

C'est d'ailleurs en ce sens que nous avançons puisque nous avons pu organiser des réunions en

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

présence de l'investisseur, de son architecte et de la cellule Bouwmeester afin de construire, tous ensemble, un projet de qualité et emblématique pour cette localisation particulièrement stratégique.

En espérant avoir répondu à votre question.

210222-201

Féerie lumineuse

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Madame l'échevine,

Lors des fêtes de fin d'année, la ville se pare de guirlandes lumineuses en son centre-ville. Ces installations demeurent placées toute l'année.

Toutefois, j'ai pu constater qu'en certains endroits, ces luminaires demeuraient éteints, probablement en raison de problèmes techniques aux installations.

Pourriez-vous m'indiquer si l'inspection du fonctionnement de ces guirlandes a été opérée, ainsi que le résultat de cette inspection ?

La ville envisage-t-elle d'acquérir de nouvelles guirlandes pour remplacer celles qui sont défectueuses ? Je n'ai pas retrouvé cette dépense au budget. Comptez-vous maintenir ces installations pour les prochaines fêtes ?

Quel est le coût de ces luminaires pour la collectivité ?

Je vous remercie

Réponse de Madame l'Echevine Babette Jandrain

Votre lecture du budget est erronée. En effet, deux articles budgétaires couvrent les dépenses relatives aux illuminations de fin d'année :

- L'article 0521/124.12/001 pour la location et à la pose d'illuminations
- L'article 0521/124.06/001 pour la mise en conformité des installations électriques existantes, le cas échéant.

Dans le marché qui vient de se terminer, la location et la pose d'illuminations coûtent 226.820,55 € TVAC par an.

Le coût de la mise en conformité varie. En 2020, il s'élevait à 20.449,00 € TVAC

Un marché doit donc être relancé cette année.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-120

Rendons un peu de magie aux fêtes de fin d'année

Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire

La période des fêtes, cette année, a été très particulière pour beaucoup de citoyens, c'est un fait. L'ambiance était morose et le cœur n'y était peut-être pas. Mais quoi de plus chouette, alors, lorsque l'on a des enfants et que l'on veut les divertir que de parcourir les rues à la recherche de l'une ou l'autre rue bien décorée ? Malheureusement, il a été difficile de trouver quoi que ce soit cette année et, à la réflexion, cela fait quelques années que ça dure...

En fait, mis à part dans quelques localités où, comme à Mont-sur-Marchienne, les associations de commerçants mettent en place des illuminations sur leur principale artère, aucune décoration n'attire le regard. Le site visitwallonia.be ne s'y trompe pas puisque, dans ses recommandations pour profiter des illuminations de Noël elle n'évoque que Liège, Mons, Namur, Mouscron et Durbuy.

Il y a de cela quelques dizaines d'années, certaines communes proposaient des parcours, en voiture ou à pied, pour découvrir des illuminations à thème, l'occasion pour des personnes extérieures de découvrir ou redécouvrir certains artisans et commerces locaux.

Pourquoi ne pas remettre ça au goût du jour à Charleroi ? Pourquoi ne pas illuminer, par exemple, les grands axes de chaque localité ou imaginer un parcours au centre-ville qui profiterait aux commerçants ?

Quelque chose est-il à l'étude pour faire revivre la magie des fêtes de fin d'année dès 2021 ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Madame l'Echevine Babette Jandrain

Monsieur le Conseiller,

Suite à l'annulation du Village de Noël, nous avons réfléchi en collaboration avec l'asbl Charleroi Centreville à une solution afin de proposer aux passants des décorations sur la Place Verte à proximité du grand sapin. Le but était d'égayer le centre-ville en proposant un endroit illuminé et agréable, tout en gardant à l'esprit les restrictions sanitaires imposées par le gouvernement. Un forain a mis à disposition deux pyramides (une décorée et une dans laquelle des sucreries à emporter étaient vendues). L'asbl Charleroi Centreville a réalisé un chemin de sapins illuminés autour d'un C illuminé fourni par un prestataire. Une maison du Père Noël était également sur place. Celle-ci était évidemment fermée vu les restrictions sanitaires mais de nombreuses décorations étaient visibles de l'extérieur. Les stewards de l'asbl étaient sur place la journée afin de récolter les souhaits des enfants qui souhaitaient envoyer leur lettre au Père Noël. Ces décorations ont eu beaucoup de succès, de nombreuses photos ont été prises et postées sur les réseaux sociaux par les passants. Des photos sont également disponibles sur la page Facebook de l'asbl Charleroi Centreville. Un second grand sapin et un C illuminé étaient également présents à la Ville Haute. Les illuminations traditionnelles (prévues dans le marché public d'illuminations) ont aussi été installées comme chaque année.

Les illuminations de fin d'année sont donc bien entendu régies par un marché public. Nous sommes actuellement en train de travailler sur le cahier des charges du prochain marché pluriannuel (4 ans) inhérent aux 15 communes de Charleroi. Celui-ci tiendra compte, dans les limites budgétaires fixées, des avancées techniques du secteur et comprendra également des exigences en termes d'écologie (matériel recyclable et biodégradable). L'idée d'un parcours sera également intégrée. De plus, une attention particulière sera portée à l'illumination de la Ville haute pendant la période des travaux en tenant du planning de ceux-ci. Tout en maîtrisant les coûts, une attention particulière sera aussi apportée aux anciennes communes. Il est clair que les unions de commerçants sont des acteurs

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

importants de la création de cette ambiance féérique qui nous est chère. C'est la raison pour laquelle les investissements inhérents aux illuminations étaient éligibles dans les demandes de subsides des associations qui ont décidé de décorer leur centre-ville. Par ailleurs, une augmentation de l'enveloppe budgétaire destinée aux associations de commerçants a aussi été prévue.

210222-217

Primes Horeca : Le bilan

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos

Madame l'Échevine,

En juillet 2020, le Conseil communal a validé l'attribution de deux primes cumulables octroyées par la Ville de Charleroi pour le secteur HORECA faisant suite aux pertes financières subies par le secteur durant la crise sanitaire.

La première prime compensatoire allant de 1.000 à 10.000 euros/établissement. La prime est calculée sur base de deux variables : la superficie (à raison de 15€ par mètre carré) et le nombre d'équivalents temps plein.

La deuxième prime avait pour but le remboursement des frais d'agrandissement, de rénovation ou d'installation de terrasses dans le respect de la charte « Terrasses Horeca et Enseignes ». Cette prime était plafonnée à 1.000 euros/établissement.

Toutes les demandes de primes devaient être introduites auprès du département finances de la ville au plus tard le 31 janvier 2021. Ce délai terminé, pouvez-vous indiquer le nombre de dossiers validés ? Pour quel montant ? L'ensemble des primes ont-elles été versées ? Combien de dossiers ont-ils été refusés ? Pour quelles raisons ?

Aujourd'hui, la réouverture de l'Horeca n'est toujours pas d'actualité. D'autres aides afin de soutenir le secteur vont-elles voir le jour ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Réponse de Madame l'Echevine Babette Jandrain

Monsieur le Conseiller,

Pour la prime en faveur des restaurants et cafés, 346 demandes ont été traitées et payées, au travers de 24 délibérations du Collège communal depuis le début de la mesure, et ce pour un montant total de 1.013.866,60 €.

75 dossiers sont en cours de traitement au sein de la Direction financière.

Pour la prime « terrasses », 35 demandes ont été traitées et payées, au travers de 14 délibérations du Collège communal, et ce pour un montant total de 31.591,55 €.

4 dossiers sont en cours de traitement au sein de la Direction financière.

Vous comprendrez certainement que le service des finances, dont je voudrais saluer le travail remarquable, a porté ses efforts sur un traitement et un paiement extrêmement rapide de ces primes (ainsi que sur les autres mesures du plan de relance comme par exemple la prime sur les métiers de contact ou le remboursement des titres Carol'Or) et pas sur la tenue de statistiques sur les dossiers refusés. Ces éléments d'information vous parviendront plus tard.

Nous sommes tout à fait conscients que l'HoReCa est le secteur qui sera sans doute le plus touché par la crise sanitaire actuelle. C'est la raison pour laquelle celui-ci a été particulièrement aidé lors de la première salve d'aides du grand plan de relance mené par la Ville de Charleroi. Nous sommes en

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

contact permanent avec des membres du secteur et en avons d'ailleurs rencontré une délégation, avec le Bourgmestre, en marge de la manifestation organisée le 5 février sur la place Verte. Nous travaillons également à de nouvelles aides visant à les soutenir efficacement en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

210222-186

Guide des commerces << Zéros déchets >>

Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux

Cher(ère)s membres du Collège,

La Ville de Charleroi soutient ses commerçants, cela s'est traduit par la cartographie des commerces, producteurs et artisans locaux.

Ne pourrait-on pas faire de même pour les commerces, producteurs et artisans locaux proposant des produits qui tendent ou sont zéro déchet ? Également, pour ceux qui proposent des produits de saisons ?

Et donner les coordonnées, en faire une cartographie, à mettre sur le site de la Ville ?

Vertement et carologiquement vôtre

Réponse de Madame l'Echevine Babette Jandrain

Monsieur le Conseiller communal,

Merci pour votre question.

Comme vous l'avez remarqué, mon cabinet a effectivement cartographié les commerces de Charleroi dans le cadre de la crise de la Covid-19, le but étant de leur donner un maximum de visibilité en ces temps très compliqués.

Nous travaillons actuellement avec le cabinet de Xavier Desgain au développement de l'open data dans notre ville. Cette initiative permettra non seulement de cartographier plus précisément les commerces carolos en fonction de leurs spécificités mais aussi de mettre à jour les informations puisqu'un commerçant proposant des produits zéro déchets ou de saison pourrait le signaler lui-même via l'open data. Après vérification, la carte sera donc rapidement mise à jour.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-107

Pistes cyclables

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur l'échevin.

Au gré de mes déplacements, je constate qu'il y a de plus en plus de pistes cyclables ou de pistes suggérées. C'est une excellente chose pour tous les concitoyens de la ville qui ont choisi le vélo comme mode de déplacement principal ou occasionnel, pour le travail, l'école ou leur loisir.

Quel est le nombre de ces pistes qui ont été créées depuis le début de cette mandature ? Quel est leur nombre de kilomètres additionnés, cela représente quelle proportion de la voirie publique ? De nouvelles pistes seront-elles prochainement créées. Quel objectif, en nombre de pistes ou de kilomètres de piste, souhaitez-vous atteindre ?

Par rapport à la sécurisation du matériel, avez-vous programmé l'achat de box sécurisés pour protéger efficacement les vélos ? Des offres publiques sont-elles prévues dans les prochaines semaines, prochains mois.

Quels aménagements avez-vous prévu pour celles et ceux qui utilisent le vélo électrique et la trottinette ? Envisagez-vous l'installation de box ou de lieux sécurisés réservés aux vélos dans les parkings des bâtiments publics, cela ne pourrait qu'accroître l'utilisation de la petite reine par nos concitoyens.

Merci pour vos réponses.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie de me poser cette question.

En 2020, 12km de pistes cyclables ont été réalisés grâce à la réactivité et la bonne collaboration entre la Ville et les services de la Région Wallonne, en plein confinement et alors que les modes doux étaient mis en avant dans un contexte, il est vrai, très particulier.

A côté de se one shot un peu opportuniste, nous avons beaucoup œuvré, au sein de mon cabinet et du service mobilité, au projet de Ring Vélo introduit auprès de la Région wallonne dans le cadre de l'appel à projet Commune pilote Wallonie Cyclable. A travers celui-ci, la Ville propose une stratégie cyclable s'axant autour des différentes « couches » de connexion visées : les connexions le long des voies d'eau, les radiales, les concentriques et les réticulaires (maillage le plus fin). Il s'agit de travailler en priorité des itinéraires sécurisés et cohérents, structurants en fait, permettant des déplacements des quartiers entre eux et vers le centre-ville.

Pour l'instant, à chaque projet prévu et proposé pour analyse à la Cellule Mobilité, l'intégration de pistes cyclables est étudiée. Le réseau se constituera donc en concomitance et coordination avec les autres projets de voirie.

Il est dès lors difficile à ce stade, de dire combien de kilomètres seront tracés ou aménagés mais il est évident que la progression sera importante au fil des ans et qu'elle fera progresser le nombre de cyclistes et d'usagers des modes de mobilité douce. Si nous ne fixons pas d'objectifs en termes de kilomètres, nous avons l'ambition de gonfler la part modale du vélo, qui est actuellement de 1% à Charleroi, sachant qu'à Bruxelles, la part modale était de 5%, et ce, avant le boom cycliste vécu pendant le confinement.

Mais nous sommes également conscients que les infrastructures routières ne suffiront pas si les

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

cyclistes ne disposent pas de parkings sécurisés, c'est une condition sine qua non de succès.

Des garages vélos sont prévus dans le cadre du marché de mobilier urbain publicitaire. Ces garages proposeront une capacité de stockage de 36 vélos. Des boxes individuels seront également posés dans le cadre de ce marché, sous forme de « grappes » de 5 à 6 boxes regroupés.

Parallèlement, la Ville lance un marché de boxes vélos sécurisés (4 à 5 emplacements maximum), qui prendront place dans les quartiers des différents districts. Le but est d'en proposer une petite dizaine par an, durant 3 ans. Les emplacements seront déterminés en collaboration avec les comités de quartier.

La Ville a également sollicité et obtenu un subside du POLLEC (Politique locale Energie Climat) de 200.000 euros qui doit permettre l'acquisition de matériel (box vélos sécurisés mais aussi capteurs cyclo-piétons, vélos électriques partagés, signalisations des sentiers et venelles)

La gestion d'accès à ces boxes serait déléguée à la RCA.

Bien à vous.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-114

Vers un développement des Zones 30 dites intelligentes à Charleroi

Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Felon

Chers membres du Collège communal,

Conformément aux réglementations en vigueur dont l'objectif est de renforcer la sécurité routière notamment à destination des usagers faibles (piétons, cyclistes), nos écoles sont entourées d'une zone 30.

Afin de rendre plus crédible la limitation de vitesse et ainsi conscientiser les automobilistes à l'importance d'adopter un comportement efficace aux abords des écoles, des zones 30 intelligentes ont été développées.

Pour rappel, les zones 30 intelligentes sont des zones où la vitesse est limitée à 30km/h uniquement pendant les heures scolaires. En dehors de cette période déterminée, il est permis de circuler à une vitesse supérieure. Concrètement, les automobilistes qui empruntent ces zones sont tenus de rouler à 30km/h de 7h00 à 19h00 en période scolaire. Le reste du temps (nuit, vacances scolaires...), la zone 30 n'est plus d'application.

En novembre 2017, on dénombrait plus 700 zones 30 en Wallonie.

Pourriez-vous m'indiquer combien de zones 30 dites « intelligentes » disposons-nous à Charleroi et m'indiquer leurs localisations ?

A l'avenir, prévoyez-vous d'en établir davantage voire de les généraliser ?

Je vous remercie pour attention.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Nous comptons 147 zones 30 aux abords des écoles sur le territoire communal, dont 21 zones réparties sur l'ensemble du territoire communal sont commandées par 31 panneaux zones 30 intelligents. Ces panneaux sont gérés à l'heure actuelle par la police. Les écoles sont contactées pour que les jours et les heures de fonctionnement correspondent aux heures où l'école connaît des activités d'entrées et de sorties (y compris une fancy-fair par exemple). Techniquement, l'ensoleillement permet 02Hrs30 minutes de fonctionnement.

L'objectif de ces zones 30 est d'y inciter les automobilistes à naturellement limiter leur vitesse à 30 km/h par des aménagements de voirie (rétrécissement, chicanes, passages piétons très visibles, crayons jaunes, coussins berlinois au plateau surélevé, etc...). C'est ce type d'aménagement que nous souhaitons généraliser progressivement, notamment en application du principe STOP inscrit dans la déclaration de politique communale et dans le PST.

Nous cherchons par ailleurs à ce que les écoles connaissent aussi une vie en dehors du temps scolaire par le partage de certaines infrastructures comme les salles de gym, salles de spectacle et autres espaces de jeux ou espaces verts, et pour des activités comme les écoles de devoirs, tout le parascolaire, location de salle, plaines de jeux, école du dehors ce qui nécessite que la sécurisation des piétons aux abords de ces écoles soit bien assurée aussi en dehors des heures d'écoles.

Dans ce cadre, la limitation de la vitesse en fonction de l'heure a peu de sens et d'intérêt.

Toutefois, ce type d'aménagements n'est pas possible sur certaines voiries très fréquentées et avec

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

de la circulation de nombreux bus ou poids lourds par exemple. C'est pourquoi ce type de dispositif sera maintenu sur ces tronçons très particuliers en attente de solutions plus structurelles.

Notez que ce dispositif présente toutefois deux inconvénients :

- L'alimentation photovoltaïque des panneaux existants limite fortement les plages horaires. Cela implique d'être restrictif ce qui est donc contre-productif.
- Une potentielle panne ou un souci technique rend complètement caduque la zone 30.

Enfin, nous constatons que les panneaux zone 30 ne sont pas toujours bien vus par les automobilistes. En conséquence, nous envisageons à certains endroits plus stratégiques, d'utiliser des panneaux de limitation zone 30 éclairés en permanence. Cela nécessite toutefois le raccordement au réseau électrique, ce qui complique leur installation.

J'espère ainsi apaiser vos inquiétudes à propos de la sécurisation des abords d'écoles.

A une certaine période, il y avait une volonté de démonter ces panneaux des écoles pour donner de la visibilité à la Zone 30 installée autour de l'Intraring dans le cadre du déconfinement. Nous ne sommes pas favorables à ce démontage.

Bien à vous

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-179

BSCA, un aéroport sans métro

Question posée par Monsieur le Conseiller Roberto D'Amico

Monsieur l'Echevin de la mobilité,

Dans le cadre du grand plan de relance wallon, on y apprend, via la presse, que Charleroi disposera d'une enveloppe de 250 millions d'Euros, ce dont nous nous réjouissons. Nous pouvons lire que 60 millions iraient pour la remise en état de la ligne « Est » en direction de Gilly et de Châtelet avec un détournement vers le futur grand hôpital de Gilly.

Ne serait-il pas dès lors judicieux d'étudier la possibilité d'étendre la ligne de Gosselies vers l'aéroport de Charleroi ? Il n'y a, en effet, que 800 mètres à vol d'oiseau entre le dernier arrêt et le BSCA. Le gain en mobilité, économique et, surtout, environnemental serait apprécié par l'ensemble des usagers. Merci d'avance pour votre réponse.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,

Le gouvernement wallon a en effet déposé une fiche visant à l'ouverture de la ligne de métro M5 vers Montignies-Sur-Sambre et à son prolongement jusqu'au futur grand hôpital de Charleroi car il s'agit d'une infrastructure très structurante dans le cadre de la mobilité durable et respectueuse du climat. Une grande partie de l'infrastructure réalisée il y a quelques dizaines d'années et encore disponible, mais à rénover. Il restera à créer le tronçon entre le Cora et le futur GHDC aux viviers à Gilly et assurer une bonne connexion avec les importants parkings qui seront construits à cet endroit. La remise en surface de l'une ou l'autre station pour diminuer les coûts de rénovation et de gestion, et des aménagements cyclables le long de ce tracé pourraient aussi être opportunément être envisagés dans ce cadre. Nous espérons que les instances européennes accepteront cette fiche qui répond bien aux critères de sélection des projets fixés pour la Belgique.

Le prolongement de la ligne de métro M3 vers l'aéroport au-delà du terminus de Gosselies n'a pas été proposé dans les fiches du plan de relance européen car d'autres solutions seront mises en œuvre avec des temps de parcours plus courts. EN effet, le TEC Charleroi renforcera la ligne A vers l'aéroport par une augmentation de la fréquence et de la plage horaire et mettra également en service une nouvelle ligne rapide et fréquente reliant la gare de Fleurus et l'aéroport et une nouvelle ligne aussi rapide et fréquente reliant la gare de Luttre avec l'aéroport avec arrêt à la station Madeleine, pôle d'intermodalité important entre métro et bus. La mise en service de ces deux lignes est prévue pour 2023 est offrira une desserte de transport en commun public de qualité vers l'aéroport ce dont je me réjouis.

Pour assurer par ailleurs une bonne liaison TEC vers l'aéroport, j'ai mis en lien l'intercommunale Igretec qui assure l'animation de l'aéroport, le TEC Charleroi et la direction de l'aéroport afin de permettre aux abonnés du TEC de passer de l'aéroport à l'aéroport et vice versa pour que le renforcement des services bus vers l'aéroport profite aussi aux travailleurs de cette très importante zone d'activités économiques. Pour permettre cette porosité entre les deux zones, il fallait trouver une solution technique respectant les critères de sécurité d'accès à la zone aéroportuaire et empêchant des voyageurs aériens de garer leurs voitures sur l'aéroport et d'emprunter ce passage.

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une solution technique convenant à tous ces acteurs a été trouvée et je les en remercie chaleureusement. La mise en place de ce dispositif est en préparation et sera prochainement effective, renforçant très sensiblement l'accessibilité au biopark et à l'ensemble des entreprises de l'aéroport. Nous serons bien entendu très attentifs à l'évolution de ce service et à apporter les améliorations qui pourraient y être apportées sur base des demandes et de l'évaluation qui en sera faite par les usagers.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-221

Les coussins berlinois à Charleroi

Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan

Monsieur l'Échevin,

Depuis plusieurs années et surtout depuis quelques mois, les coussins berlinois sont vraisemblablement devenus de plus en plus présents à Charleroi. Les coussins berlinois sont des dispositifs surélevés sur une partie de la largeur de la chaussée qui visent à ralentir les autos tout en laissant le passage libre pour les roues des véhicules plus larges comme les ambulances, bus,...

Lorsque je discute avec des riverains à propos de ces infrastructures les avis divergent souvent. Il y a les défenseurs de ce type d'installation qui souhaitent à juste titre que les véhicules roulent moins vite sur certaines voiries dangereuses et ceux qui en subissent quotidiennement les nuisances.

Trop souvent, ces installations sont implantées trop près des habitations, cela accroît les nuisances sonores et elles deviennent dès lors, le cauchemar de ces riverains.

Par ailleurs, certains articles de presse les qualifient même de danger pour les motards.

Aujourd'hui en France, ces infrastructures se retrouvent dans le viseur de la justice, suite à une plainte déposée par des associations d'automobilistes. Selon ces dernières, les coussins berlinois en caoutchouc seraient dangereux surtout pour les motards. En cause, l'usure que subirait le matériau, qui deviendrait lisse, n'offrant plus aucune aspérité et devenant alors trop glissant.

Quelles sont les caractéristiques des différents types de coussins berlinois installés à Charleroi ? Quel est le coût moyen, une fois installés, de ces différentes infrastructures ? Quelle est la durée de vie de ces installations ?

Pouvez-vous également m'indiquer si ces infrastructures représentent un danger d'accidents supplémentaires pour les motards qui les empruntent ?

Pensez-vous qu'installer ce type d'infrastructure devant des habitations est judicieux ? Quelles solutions pourriez-vous proposer aux riverains impactés par ces installations ? Comment peuvent-ils se faire connaître ?

N'existe-t-il pas d'autres alternatives pour faire ralentir les véhicules sans pour autant créer de nouveaux désagréments vis-à-vis des riverains proches de ces installations ? Dans l'affirmative, pourriez-vous m'indiquer quelles sont-elles et pour quelles raisons ne sont-elles pas (davantage) privilégiées ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Madame la conseillère

Je vous remercie de me poser cette question.

L'analyse de la pertinence de l'installation de ce type de dispositif ressort de la compétence des services de Police Mobilité et Mobilité Ville ; leur implantation est réalisée par la Voirie, en collaboration avec les deux services précités.

Le syndrome « Nimby » est fréquent lors de la pose des coussins berlinois. L'ensemble des riverains d'une rue réclame leur pose mais pas devant chez eux. Ce qui pose d'évidents problèmes lorsque toute la voirie est bordée d'habitations.

L'implantation doit se faire en respectant les règles du « Code du Gestionnaire » qui impose les

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

distances à respecter par rapport à la bordure de chaussée, entre les coussins, par rapport au virage et carrefour existant,.... la présence d'un point d'éclairage, des accès garages des riverains.

L'ensemble de ces prescriptions rend parfois difficile le choix de l'implantation.

Les coussins sont composés de béton préfabriqués et conformes aux normes existantes (au niveau des dimensions des coussins et des rampes). Sur le territoire de la Ville de Charleroi, il ne subsiste que quelques coussins synthétiques qui sont amenés à disparaître.

On estime le coût de la pose d'un coussin, sans autres aménagement particulier, à environ 5000 euros.

La durée de vie est estimée à plusieurs années voir dizaines d'années.

Il existe d'autres dispositifs comme les casse-vitesses sinusoïdes. Ceux-ci demandent des aménagements de trottoirs importants et des aménagements au niveau de l'écoulement des eaux car ils sont établis sur la largeur totale de la route. Ils sont donc plus coûteux à l'achat et beaucoup plus coûteux à la mise en œuvre. Ils ne solutionneront pas les nuisances sonores puisque au droit de ces dispositifs il y a un phénomène de décélération et d'accélération au vu de l'obstacle présent.

Actuellement, le coussin berlinois reste donc une solution fonctionnelle et peu onéreuse, tout en restant efficace, pour faire baisser la vitesse dans une artère et ainsi augmenter la sécurité de tous ses usagers : piétons, cyclistes, motards, automobilistes. Nous restons attentifs aux innovations techniques qui pourraient encore améliorer la sécurité tout en diminuant les nuisances actuellement induites par les coussins berlinois. Le recours à des casse-vitesse sinusoïdes, même s'ils sont plus onéreux et plus compliqués à installer, pourrait, surtout dans les zones résidentielles où le problème des passages de bus ne se pose pas, être accentué. Le prochain marché stock des accessoires de voirie intégrera justement une plus grande variété de dispositifs ralentisseurs de vitesse, dont des casse-vitesse sinusoïdes préfabriqués à poser sur la voirie permettant d'en réduire le coût de mise en œuvre, ce qui permettrait d'apporter des solutions là où le placement de coussins berlinois s'avère difficile.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-226

Vélodrome de Gilly

Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux

Cher(ère)s membres du Collège,

Nous avons la chance d'avoir un vélodrome sur le territoire de notre ville.

Cependant, je m'interroge sur celui-ci : quelle est son utilisation ? son taux d'occupation ? Est-il prévu une rénovation ou la pose d'un toit, afin de pouvoir l'utiliser par tout type de temps ?

Y a-t-il d'autres types d'occupations ou de projets envisagés pour ce lieu sportif ? ?

Vertement et carologiquement vôtre

Réponse de Monsieur l'Echevin Karim Chaïbaï

Monsieur le conseiller,

A ce jour, il n'y a aucun projet d'aménagement à l'étude au niveau de l'infrastructure, nos priorités étant, comme vous le savez à la rénovation de nos complexes sportifs (relighting, efficience énergétique et confort des installations) et à l'émergence d'une offre en piscines plus complète.

Au niveau du terriil voisin, il y a par contre une réflexion de réhabilitation, notamment au niveau touristique avec la mise en place de balisages pédestres. Des espèces protégées ont également été repérées.

Concernant la fréquentation du site et de son attrait sportif notamment, il y a par contre de quoi se réjouir.

Durant l'année 2020, les différentes animations que nous avons eues sur le site du vélodrome sont nombreuses, malgré la crise sanitaire.

Un club de cyclos occupe régulièrement les lieux. Le déconfinement du printemps dernier a permis également de se réapproprier cet espace pour des pratiques sportives nouvelles : deux clubs sociétaires de la patinoire y ont exercé dans la partie centrale pour maintenir leurs membres en activité. Le roller derby a également occupé cet espace pour dans le même esprit et ne serait pas contre de l'occuper durant l'été à l'avenir.

En termes d'occupations sportives et de loisirs, notons les animations aux Plaines de jeux (prêt de vélos et animation pour juillet et août); animations avec le centre enerJ de Gilly, 1,2,3 soleil (prêt de vélos et animation pour juillet et août), un stage vélo (Pâques et août avec la section animation) ; occupation des écoles primaires de Gilly : initiation et animation vélo (Haies, Centre Gazomètre) pour l'année scolaire ; cours de Gym lycée François de Sales (année scolaire) ; entraînements sports études cyclisme (année scolaire) ; animations ASBL les Abeilles (juillet et août) ; prêts de vélos pour diverses ASBL ; occupation du Club trial les Kangourous ; accueil pour entraînement sur demande ; apprentissage vélo au public sur demande.

Par ailleurs, le côté unique du site et le panorama qu'il offre ont également attiré différents tournages vidéos (clips, films) et récemment le brûlage du corbeau lors du Mardi gras. Une partie de la campagne de distribution des masques en juin y a eu également lieu.

C'est donc un lieu qui connaît une vie relativement animée, malgré un certain état de vétusté.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-208

Lumière stade Fiestaux

Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua

Cher Monsieur l'Echevin,

Les sportifs qui utilisent le soir le stade Fiestaux rencontrent des difficultés d'éclairage. Selon les éléments qui me reviennent, le système électrique ne supporte plus l'allumage des quatre phares en même temps. Certaines parties du stade restent donc dans l'ombre.

Le stade est-il concerné par le plan « relighting » de la ville ? Les sportifs du stade Fiestaux peuvent-ils espérer retrouver la lumière complète prochainement ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Monsieur l'Echevin Karim Chaïbaï

Monsieur le conseiller,

Effectivement la cabine électrique ne supporte plus l'éclairage du site dans son entièreté. Cela est dû à un problème d'ampérage. Cela dit, ayant pris connaissance de ce problème dès mon entrée en fonction, j'ai proposé de mettre ce dossier dans le futur plan de relighting des terrains extérieurs.

Le dossier avance et, en collaboration avec mon collègue Xavier Desgain, nous espérons pouvoir lancer le marché public dès que possible. Nous avons récemment dressé les intensités lumineuses nécessaires site par site et le dossier est en cours d'avancement administratif.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-116

Marquages routiers : des ouvriers trop exposés ?

Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Felon

Chers membres du Collège,

L'enjeu du marquage horizontal, également appelé marquage routier, est de résister à toutes les conditions météorologiques afin de garantir la sécurité des usagers faibles mais permet également de renforcer la sécurité routière. Le marquage au sol doit également guider l'usager de la route, notamment la nuit et par mauvais temps, lorsque la visibilité est réduite.

Par ce fait, la peinture employée est un produit spécifique et extrêmement chimique.

De nombreuses études scientifiques ont démontré le caractère dangereux des produits employés. Elles informent également des risques encourus par les ouvriers qui les appliquent.

Avec près de 600 km de voiries, ce sont plusieurs litres de ces peintures qui sont donc employés.

Cependant, il existerait des alternatives moins chimiques, à base d'eau.

Pourriez-vous m'informer, tant pour l'utilisation du marché stock que pour les peintures utilisées par nos Agents communaux, s'il s'agit de produits moins toxiques et plus respectueux de l'environnement ?

D'avance, je vous en remercie.

Réponse de Monsieur l'Echevin Eric Goffart

Monsieur le Conseiller communal,

L'administration nous confirme que la peinture utilisée est une peinture à l'eau mono composant pulvérisable à séchage rapide. Il s'agit donc de la meilleure alternative tant au niveau de la protection des ouvriers que de l'impact écologique.

Par ailleurs, les normes tant au niveau des produits que des EPI (Equipements de protection individuelle) sont respectées.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-171

Cité << des Coquelicots >> à Goutroux

Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire

Je suis régulièrement interpellé par des habitants de la cité dite « des Coquelicots » de Goutroux et, principalement, sur l'état déplorable de la rue Paul Finet.

Outre des arbres mal entretenus et qui dépassent allègrement sur la chaussée, la route en elle-même représente un véritable défi pour les suspensions des voitures des nombreux parents qui conduisent leurs enfants à l'école, tout comme pour ses habitants.

A entendre ces derniers, la Ville et la Sambrienne semblent se renvoyer sans cesse la balle et rien n'est fait pour rendre leur quotidien plus vivable.

Qui est responsable de l'entretien de ce quartier ? Quand les riverains et les usagers de cette cité pourront espérer une amélioration de leur cadre de vie ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Monsieur l'Echevin Eric Goffart

Monsieur le Conseiller communal,

La reprise des voiries de La Sambrienne par la Ville est en cours d'analyse. Elle nécessite un important travail administratif (relevés, emprises, actes notariaux, etc.).

Actuellement, si des réparations doivent être réalisées, elles sont effectuées par les services communaux.

Les arbres d'alignement le long du trottoir (cerisiers du Japon et tilleuls) appartiennent à la Ville. Certains sont remarquables.

Le service Elagage est traditionnellement chargé d'élaguer les branches basses selon un planning préétabli. La taille douce est réalisée via un marché public.

Si certains spécimens sont plantés en retrait devant les habitations, dans les jardinets ou dans les squares, l'entretien incombe à la Sambrienne. Lorsqu'un citoyen contacte Nature en Ville, le service analyse la demande et le redirige vers La Sambrienne le cas échéant.

Dans la rue Paul Finet mentionnée dans votre question, aucun arbre n'appartient à la Ville. Nature en Ville n'a reçu aucun appel ou plainte provenant des riverains depuis 2019.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-126

Rue Charbonnel à Ransart

Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua

Cher Monsieur l'Echevin,

En 2019, dans un plan de rénovation de près de 150 rues, vous annonciez prévoir des travaux d'envergure pour 2019 et 2020 dans plusieurs rues très dégradées de Ransart.

Etaient visées notamment la Rue Charbonnel, la Rue Appaumée et la Rue du Vigneron.

Si le travail de vos équipes a pu être apprécié dans ces deux dernières rues, les habitants de la Rue Charbonnel, eux, ne voient toujours rien venir.

Pouvez-vous nous dire où en est la planification des travaux de cet axe ransartois ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Eric Goffart

Monsieur le Conseiller communal,

Dans le cadre des réunions préparatoires au chantier de la rue Charbonnel, la SWDE nous indiquait devoir étudier le possible remplacement de sa conduite principale. Ces travaux étant nécessairement préalables au chantier de voirie, il nous était impossible de planifier le début de ce chantier pour lequel le Collège communal a attribué le marché de travaux le 31 décembre 2018.

Suite à plusieurs rappels, la SWDE nous a finalement annoncé qu'elle ne procéderait pas au remplacement de sa conduite principale mais procéderait par contre au remplacement des raccordements privatifs vétustes. Cette opération est actuellement en cours, ce qui nous permet d'envisager le début du chantier dans la foulée.

210222-213

Eclairage public aux arrêts de bus à la gare du sud

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos

Monsieur l'Échevin,

Il me revient une nouvelle fois des problèmes d'éclairage public du côté des arrêts de bus de la gare du sud. Ce constat est très problématique pour la sécurité de cet endroit très fréquenté.

Avez-vous eu vent de ce problème ? Pouvez-vous indiquer les raisons de ce problème ? L'éclairage est-il rétabli ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Eric Goffart

Monsieur le Conseiller communal,

L'ensemble des points d'éclairage des arrêts de bus de la gare du sud fonctionne hormis 2 points. Ils ont été signalés à Ores par le service Voirie.

Ores indique que la réparation devrait être réalisée dans la quinzaine.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-196

Statues BD – fresques BD

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur l'échevin,

2020 devait voir l'inauguration de statues de BD en rue, dont l'installation fut reportée en raison du covid.

Pouvez-vous m'indiquer quand celle(s)-ci sera (ont) réalisée(s)?

Sur la même thématique, je pense que notre ville devrait valoriser son patrimoine bd par le biais de la réalisation de fresques sur des pignons de bâtiments. Ceci contribuerait à assurer la notoriété de notre ville dans ce secteur, et pourrait être à la base de parcours de découverte aux quatre coins de notre ville, offrant de la sorte un attrait touristique nouveau à notre territoire.

Que pensez-vous de cette proposition?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur l'Echevin Thomas Parmentier

Monsieur le Conseiller,

L'installation des statues prévue sur la place Verte a, en effet, été reportée au vu des mesures sanitaires à respecter.

Actuellement, nous suivons l'évolution au fil des Arrêtés ministériels, notamment en ce qui concerne les rassemblements publics.

Chacun espère que l'évolution sera favorable afin de pouvoir programmer les activités « grands publics » dont l'installation et l'inauguration de Gaston ; ce qui fera le plus grand bien à nos citoyens et aux visiteurs.

Pour ce qui est de votre suggestion, celle-ci vient d'être récemment expérimentée avec la fresque ornant le pignon du Ministère des Finances réalisée par l'artiste El Nino. Les liens entre le street art et le 9^{ème} art sont étroits. Nous pensons aussi qu'il n'est pas nécessaire de saturer l'espace public avec ce type d'intervention.

Afin de structurer une action sur le long terme, nous réfléchissons à la construction de projets originaux valorisant le lien historique unissant la bande dessinée à notre histoire.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-215

La taxe sur les taxis

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos

Monsieur l'Échevin,

Les taxis, comme de nombreux autres secteurs, se trouvent en difficulté suite à la crise sanitaire que nous connaissons. En effet, suite à la crise sanitaire, le nombre de déplacements a drastiquement diminué. Les courses en taxis ne dérogent pas à la règle. Que ce soit pour les retours sécurisés à la sortie des bars et des restaurants, pour les lifts de vacanciers vers l'aéroport ou les trajets habituels de personnes plus âgées, l'activité des taxis s'est effondrée. Cependant, les difficultés de ce secteur n'ont été que trop peu prises en considération lors de l'attribution des aides communales.

Dans ce sens, en vue d'aider le secteur à pallier aux pertes financières dues à la crise, ne serait-il pas opportun de diminuer le montant de la taxe sur l'exploitation de taxis en 2021 ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Réponse de Monsieur l'Echevin Thomas Parmentier

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question.

Cette taxe a bien été réduite en 2020 et ce, au prorata du nombre de semaines de fermeture des commerces. Cette perte de revenus est estimée pour la taxe sur les taxis à 11.737,36 € sur un montant de rôle projeté de 69.120,00 €, suite à la délibération du conseil communal du 25 mai 2020.

Avec ma collègue Babette Jandrain, en charge de la matière, mais aussi avec l'ensemble de mes collègues du Collège communal, nous étudierons les possibilités de soutien dans le cadre du second plan de relance.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-124

Clauses sociales et environnementales

Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua

Cher Monsieur l'Echevin,

Dans le cadre de notre projet de Ville, nous mettons en avant notre volonté d'instaurer des clauses sociales et environnementales dans tous les marchés publics, notamment au niveau de la performance énergétique, de l'utilisation de matériaux sains, de la limitation de la production de déchets et du soutien à l'économie circulaire.

Cette volonté a encore été réaffirmée dans le cadre de la motion sur l'urgence climatique que le conseil a récemment adoptée.

Ces clauses se retrouvent-elles désormais bien dans les cahiers des charges des travaux afférents aux bâtiments qui relèvent de votre compétence ?

Si oui, pouvez-vous nous communiquer une liste des adjudicataires des marchés comportant ces clauses ? Ceux-ci intègrent-ils cet aspect dans leurs offres ? Peut-on être rassuré quant au fonctionnement de ces clauses sociales et environnementales ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller,
Je vous remercie de me poser cette question.

Les clauses anti dumping social sont présentes dans tous les cahiers spéciaux des charges (CSC) des marchés de travaux. Et sont le plus souvent tirées de la boîte à outils « anti-dumping social » élaborée par Igretec en concertation avec les partenaires sociaux. Les clauses de base se retrouvent ainsi dans la plupart des marchés publics de la ville.

Pour les marchés concernant les bâtiments, pour de gros marchés, nous complétons ces dispositions d'une clause avec un ratio emploi par chiffre d'affaires qui vise à limiter les recours à la sous-traitance et éviter les entreprises boîtes aux lettres.

Nous avons également opté pour une clause sociale flexible, à savoir que l'adjudicataire s'engage à mener:

- soit des actions de formation professionnelle de jeunes qu'ils soient ou non soumis à l'obligation scolaire à temps partiel, de demandeurs d'emploi ou de toute personne n'étant plus soumise à l'obligation scolaire.
- soit des actions d'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.
- soit une combinaison d'actions de formation professionnelle et d'actions d'intégration sociale et professionnelle du public cible détaillé ci-avant.

Cette clause n'apparaît que si elle est applicable au marché.

Pour de plusieurs marchés, nous utilisons également la clause de la réservation aux entreprises d'économie sociale pour des lots pour lesquels nous savons que ce secteur dispose de tout le savoir-faire nécessaire.

Quant aux clauses environnementales, leur intégration génériques dans tous les marchés est très complexe et parfois impossible au regard des règles européennes de libre concurrence. Ainsi, une

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

clause limitant explicitement l'origine des produits à une zone locale proche de la ville n'est pas légale. Il convient donc d'analyser en amont les marchés prévus afin de pointer du doigt ceux dans lesquels il est pertinent de prévoir ce type de clauses sans porter atteinte aux droits à la concurrence.

Tant pour les travaux de voirie que pour les travaux de bâtiments, nous visons à respecter les principes du développement durable. A cet effet, en fonction du type de travaux, des appareils, matériaux et techniques respectueux de l'environnement seront utilisés.

De plus, nous insistons sur :

- la prévention de nuisances sonores,
- la prévention des nuisances dues à la poussière,
- la gestion circulaire des déchets de démolition, gestion des terres,
- la conformité du béton (Classe d'environnement EE1 et EE3)
- les panneaux acoustiques (fabrication certifiée iso 9001 et ayant fait l'objet d'une certification environnementale)
- etc.

Au niveau des bâtiments, nous visons par exemple à une utilisation de matériaux bio-sourcés lorsque c'est possible, où à l'utilisation de certains matériaux issus de l'économie circulaire. A ce propos, nous sommes en contact avec les services de la région wallonne qui élaborent des clauses de cahiers des charges permettant de copier coller des dispositions visant à l'utilisation de matériaux durables et respectueux de l'environnement. Cela permet en effet ensuite de simplifier le travail des services pour l'inscription dans les cahiers des charges d'une simple référence à ce cahier des charges régional. Celui-ci étant appelé à s'élargir progressivement à une gamme de matériaux larges, nos services bénéficieront automatiquement de cet élargissement.

Comme l'a montré récemment le nouveau marché des fournitures, qui inclut désormais une longue liste de produits bio, recyclés ou recyclables et issus du commerce équitable, la ville veut asseoir son rôle d'exemplarité au travers de ses marchés. Que ce soit pour les spatules en bois dans le café ou les matériaux propres, recyclables et respectueux de la nature qui serviront dans les grands chantiers d'isolation des bâtiments communaux ou bien encore en favorisant des fournisseurs qui ont une démarche tournée vers l'emploi local et la formation. La volonté politique d'avancer dans cette voie ne fait pas de doute et l'administration embraye et manifeste sa motivation à avancer dans une direction éco responsable.

Dans le cadre de mes compétences en matière d'emploi et d'économie sociale, je veille aussi à ce que ces secteurs suivent cette évolution et acquièrent les capacités de produire et de mettre en œuvre ces matériaux plus respectueux de l'environnement afin que les entreprises locales et les travailleurs du bassin de vie de Charleroi métropole soient en mesure de bénéficier des retombées de ces clauses sociales et environnementales.

Bien à vous.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-203

Camps de vacances de la Ville

Question posée par Madame la Conseillère Anne-Sophie Deffense

Mesdames, Messieurs les Echevins, Monsieur le Bourgmestre,

Je lis ce jour dans la presse de la Nouvelle Gazette du 2 février 2021 avec tristesse que l'ancien camp de vacances alloué à la Ville de Charleroi situé à Buvrines est à l'abandon depuis le milieu des années 2000.

Ce bâtiment se dégrade au fil du temps et va sans doute être mis en vente.

De nombreuses personnes et ASBL sont passées à cet endroit que ça soit en tant qu'enfant, éducateur pour les camps d'été, que ça soit des personnes handicapées dans le cadre de l'activité d'une ASBL.

Voici donc mes questions :

-Que compte faire la ville quant à ce bâtiment ?

-La ville souhaite-t-elle rénover ce bâtiment et/ou soutenir une ASBL qui y développera une activité sociale ou tournée vers la jeunesse ? A-t-elle les ressources nécessaires pour le rénover ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour les réponses à mes questions.

210222-220

Camps d'été à Buvrines

Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan

Monsieur l'Echevin

D'après un article de presse Sudpresse du mardi 2 février 2021, la ville de Charleroi serait propriétaire d'un camp de vacances à l'abandon depuis 15 ans situé à Buvrines.

Etant une gare à la base, elle a été achetée par la commune de Couillet, en son temps, pour y organiser des camps d'été. Après la fusion avec Charleroi, la commune a continué à mettre sur pied ces stages jusque fin des années 90.

- Pourriez-vous me dire la raison pour laquelle ce bâtiment a-t-il été abandonné ?

- Comme ils l'énoncent dans l'article, sera-t-il destiné à la vente ? Dans l'affirmative, quand celui-ci sera-t-il vendu ?

- A combien s'élèvent actuellement les coûts de ce bâtiment, inutilisé et vide, en termes de charges, revenu cadastral, etc. pour les 15 dernières années ?

Merci pour vos réponses,

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Madame la conseillère,

L'ancien camp de vacances de Buvrines, même s'il est inscrit dans la mémoire collective de nombreuses personnes, est aussi le vestige d'une époque révolue. La ville de Charleroi n'a ni la volonté ni les moyens d'entretenir, hors de son territoire, un bâtiment aussi important. La priorité sera toujours portée au bâti carolo et des pratiques telles que l'achat d'infrastructures vouées aux vacances et aux loisirs ne font pas partie des missions que la ville de Charleroi compte assumer, pour des

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

raisons budgétaires évidentes. A cet égard, la priorité reste les vacances de montagne pour les élèves en fin de primaire et l'organisation des classes vertes au centre de délasserment de Marcinelle avec la régie communale autonome.

Le bâtiment de Buvrines est donc inscrit dans la liste des bâtiments à vendre depuis de nombreuses années. : il n'attend plus que l'aboutissement de démarches administratives complexes et de travaux de géomètre en relation avec le terrain qui le cerne. En effet, une extension du bâtiment a été construite en son temps par la commune de Couillet qui en était propriétaire en partie sur un terrain appartenant à la ville de Binche, et la ville de Binche a réalisé des aménagements sur une partie du terrain appartenant à la ville. Il y a donc lieu de réaliser un échange des morceaux de terrain concernés entre les deux communes pour pouvoir procéder ensuite à la mise en vente. Par ailleurs, il semble que cette extension ai été construite sans permis. J'ai demandé au service patrimoine de solliciter un juriste travaillant pour la ville et Igretéc pour éclaircir la situation et préparer la demande de permis d'urbanisme adéquate en fonction des conclusions de l'analyse juridique afin de pouvoir ensuite procéder à la vente de ce bien dans les meilleurs délais.

J'ai également demandé que quelques travaux d'entretiens soient menés pour limiter autant que possible la dégradation du bâtiment.

Bien à vous

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-182

Etat d'urgence culturelle

Question posée par Monsieur le Conseiller Benjamin Debroux

Cher(ère)s membres du Collège,

La Ville de Charleroi soutient ses lieux culturels, ses acteurs et actrices du secteur de toute ses forces dans les difficultés très importantes que connaît le secteur à l'heure de la crise sanitaire.

En France, la Ville de Marseille vient de se déclarer en état d'urgence culturelle, en travaillant main dans la main avec ses institutions, afin de tout faire pour préserver la culture, pour montrer que celle-ci est compatible avec les mesures sanitaires, qu'elle peut s'adapter, et cela débouchera sur un manifeste construit avec les acteurs culturels et qui sera transmis aux personnes ayant les compétences culturelles.

Je pense que, vu la richesse de la culture Carolo, vu le nombre d'acteurs présents dans notre Ville, vu que Charleroi se redresse aussi par la culture, que la Ville soutient du mieux qu'elle peut la culture, vu l'importance de notre ville, cela serait un signal très fort que l'on suive l'exemple marseillais.

Vertement et carologiquement vôtre

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Monsieur le Conseiller,

La situation en Belgique est sensiblement différente : même si les spectacles et événements ne peuvent être organisés, les librairies, les musées et les bibliothèques sont ouverts.

A Charleroi, certains acteurs culturels ont heureusement réussi à s'adapter et les activités se poursuivent du mieux possible, dans le respect des règles sanitaires. Le Centre Culturel l'Eden, le Vecteur, Charleroi Danse, le Théâtre de l'Ancre, le Palais des Beaux-Arts poursuivent une démarche résidentielle de création durant cette période incertaine.

Le réseau de lecture publique de Charleroi pratique actuellement le take away après une courte réouverture. Pour 2020, on a enregistré 270.000 prêts et prolongations (par comparaison, 317.000 en 2019). La situation n'est donc pas catastrophique. Les bibliothèques sont ouvertes et répondent aux demandes précises, proposent des dépôts aux institutions et écoles, aident à la recherche pour les travaux de fin d'études, donnent des conseils de lecture,...

Toutes les nouveautés sont indiquées sur la page Facebook. Par ailleurs, le public a la possibilité d'emprunter 10 livres au lieu de 5 en temps normal. A noter également que les plateformes de livres numériques en ligne sont gratuites, à condition que la personne soit inscrite dans le réseau (via le site). Les bibliothécaires proposent en outre des capsules vidéos en relation avec le Plan de développement de la lecture (par exemple : initiation au code) ; des ateliers sont filmés et proposés aussi sur la page ou notre chaîne BIBTV. Enfin, des spectacles et ateliers sont délocalisés dans les écoles.

Au sein des institutions muséales, seules les visites individuelles peuvent être organisées, les visites de groupes n'étant plus autorisées. Toutes ces structures enregistrent une très belle fréquentation. La qualité des différentes expositions n'est pas étrangère à ce succès.

Nous avons déjà abordé à maintes reprises nos différentes actions mais je vous les remémore. Des animations ont été lancées en juillet dernier dans le cadre du « Plan de vacances », sur tout le territoire carolo. L'initiative faisait suite à un appel du Délégué général aux droits de l'enfant qui avait attiré l'attention des villes et communes sur le sort des enfants et des jeunes en période de

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

confinement. Le Collège avait répondu à cet appel.

Plus d'une soixantaine d'animations créatives, culturelles, des spectacles, des balades contées, des stages ont été proposés aux enfants partout dans les quartiers. A ce titre, la Ville avait lancé un appel à projets à l'adresse de multiples partenaires désireux de développer une animation ou un atelier. Et c'est une enveloppe de 155.174 € qui a permis de mettre en place une programmation riche couvrant différents champs d'expression. Par le biais du son, du conte, du mouvement, des arts plastiques, de l'image animée, le dessein était de pousser au maximum le curseur de la découverte...

Nous sommes bien évidemment conscients de l'impact de cette crise sur le monde culturel. C'est pourquoi la Ville de Charleroi soutient les acteurs culturels comme elle soutient ceux d'autres secteurs d'activités. Pour rappel, nous avons réagi dès le 9 juin, en présentant un grand plan de relance à hauteur de 10 millions d'euros. Ce plan a bénéficié à plusieurs secteurs d'activités, y compris celui de la culture. Notons parmi les mesures de soutien :

- Un subside complémentaire de 30 % alloué à plusieurs acteurs/associations du secteur culturel (précisément 615.000 euros pour 88 associations et institutions culturelles) ;
- Un subside spécifique de 155.174 € alloué à la culture publique (animations culturelles sur des espaces publics pendant les grandes vacances/ Plan Vacances).

Le mieux que nous puissions faire est de continuer à soutenir les professionnels de la culture pendant cette crise et d'envisager avec eux une reprise progressive de leurs activités.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Cordialement.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-128

PMR : SOS SCAN CARS !

Question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Noël Gillard

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les échevins,

La gestion du stationnement en voirie par la RCA est régulièrement épinglée par la presse locale. Le nombre de contrôles des véhicules a pu être augmenté au travers du déploiement de la « scan car » par la RCA et la Zone de police.

En tant qu'élus locaux, nous sommes souvent interrogés par des personnes à mobilité réduite sur les formalités à accomplir pour ne pas être frappés par une redevance de stationnement. Un des défauts de la Scan car par rapport à un agent (steward), c'est qu'elle prend difficilement en compte les véhicules qui disposent d'une carte de stationnement pour personnes handicapées et dès lors, qui reçoivent le bénéfice du stationnement gratuit tant sur les places réservées que sur toutes les autres places libres.

Ce problème est particulièrement ressenti dans la zone intraring de Charleroi, du fait que le stationnement y est pleinement réglementé.

Selon nos informations, les Scan Cars devraient dans la plupart des cas pouvoir visualiser les cartes PMR déposées derrière le pare-brise. Les images devraient ensuite pouvoir être transmises à un desk force qui les analyse sur écran. Pour les cas douteux, les parcours du véhicule scanneur devraient être complétés par un contrôle humain effectué par un suiveur qui vérifie la situation du véhicule concerné.

Ensuite, la vérification de la validité de la carte devrait s'effectuer sur la page internet créée à cette fin par le SPF Sécurité sociale (<https://handi2park.socialsecurity.be/>) qui permet, par la simple introduction du numéro de la carte, d'obtenir la confirmation de sa validité.

A Charleroi, pour reprendre la formule d'un journaliste : « Le droit au stationnement gratuit devient donc un droit à ne pas avoir de P.-V., mais aussi une obligation de démarches à effectuer. »

L'année dernière, Madame l'échevine de l'égalité des chances annonçait que le conseil consultatif de la personne handicapée allait se réunir autour de cette question notamment pour envisager des modifications du Règlement et « *aller plus loin* ».

Voici dès lors mes questions :

-La RCA envisage-t-elle une solution pour éviter que les personnes atteintes d'un handicap ne soient contraintes de payer une redevance ? Si oui, laquelle ? Si non, pourquoi ? Quelles sont les conclusions du Conseil consultatif de la personne handicapée sur ce sujet ?

-Quel est le nombre de plaintes reçues de personnes disposant d'une carte de stationnement pour personnes handicapées auxquelles une redevance a été infligée ? Pouvez-vous détailler votre réponse pour 2020 ?

Comment la RCA vérifie-t-elle la validité des recours introduits ?

Est-ce que des contacts sont systématiquement pris avec le SPF Sécurité sociale ou Fedris pour vérifier la validité de la contestation ? Si non, pourquoi ? Les plaintes vérifiées sont-elles répertoriées et intégrées au logiciel de la scan car afin de ne pas verbaliser deux fois les mêmes personnes ?

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

-Madame l'échevine annonçait vouloir « *aller plus loin* », est-ce que ceci envisage d'offrir le bénéfice de la gratuité du stationnement en centre-ville à des citoyen(ne)s « PMR » au sens étendu (personnes malades, familles avec enfants en bas-âge, certains professionnels avec matériel, etc.) ? Si oui, quels moyens de contrôle ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain et Madame l'Echevine Françoise Daspremont

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie pour vos questions concernant les problématiques soulevées par les relations entre le stationnement, la RCA et les personnes en situation de handicap.

Comme vous le savez très certainement, je travaille en étroite collaboration avec le Service Egalité des Chances et le Conseil Consultatif de la Personne en situation de Handicap. Depuis un peu plus d'un an, nous nous sommes investis plus intensément dans les débats menés au sein du CCPH, ne se contentant pas d'y faire de la figuration.

Votre question est au cœur des préoccupations du groupe de travail « mobilité » du CCPH. Un groupe motivé mais qui a malheureusement fait les frais de la pandémie dans l'avancée de ses travaux. La façon dont le CCPH conduit ses travaux les porte effectivement normalement sur le terrain, à la rencontre des protagonistes des problématiques soulevées et en faisant ses constats « in situ ».

Plusieurs constats - négatifs mais aussi positifs - ont été dressés et des pistes de solutions ont déjà abordées. Parmi les problèmes soulevés, on retrouve la non-reconnaissance de la carte de la Personne Handicapée par les « scancar », la lourdeur des démarches à accomplir, le fait que le véhicule n'appartienne pas à la personne dont le handicap est reconnu...

Le groupe « mobilité » a repris ses travaux, ses membres ont présenté leurs conclusions et les propositions d'action et de méthodologie lors d'un bureau du CCPH (dont nous faisons partie), le 27 janvier. S'est ensuite tenue une séance plénière virtuelle en présence plus de 25 participants et dont les invités étaient le Cabinet de mon collègue Xavier Desgain et Mr Antoine Tanzili, Directeur Gérant de la RCA. Ceux-ci ont pu présenter l'état actuel de la situation pour les personnes en situation de handicap dans le cadre du règlement communal en matière de stationnement. L'ensemble des démarches déjà existantes a été rappelé ainsi qu'un certain nombre de constats chiffrés. Après cet état de la situation, les invités ont fait part de leurs constatations et de leurs pistes de réflexion dans le cadre du renouvellement prochain dudit règlement. Les invités ont ensuite répondu aux nombreuses et pertinentes questions préparées par le bureau du CCPH et mon cabinet. Cet échange fut, de l'avis de tous les participants, particulièrement riche et intéressant.

Nous établirons prochainement, ensemble, la marche à suivre afin de répondre aux préoccupations soulevées par les membres du CCPH.

A ce jour, il est donc juste un peu trop tôt pour répondre à toutes vos questions. Mais n'hésitez pas à revenir vers moi au cours de ce quadrimestre. Nul doute que nous aurons grandement avancé sur la question.

Françoise Daspremont

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

Monsieur le conseiller,

Pour répondre à votre première question, qui portait sur les mesures prises par la RCA pour éviter des redevances aux personnes porteuses de handicap, il faut que vous sachiez que le système actuel d'enregistrement préalable permet aux personnes en situation de handicap d'être exonérée du paiement de la redevance. Une redevance est dressée si le véhicule n'est pas enregistré dans les bases de données de la RCA. Dans le cas où l'utilisateur est effectivement une personne titulaire d'une carte de stationnement pour personne handicapée, la redevance sera annulée à condition que le titulaire s'enregistre auprès des services de la RCA, par mail, fax, en se rendant sur place ou via la plate-forme. L'annulation peut rétroagir sur les 30 derniers jours, uniquement pour les PMR.

En 2020, ce sont pas moins de 1053 redevances qui ont ainsi été annulées sur base de la bonne foi de l'utilisateur PMR ou du transporteur PMR.

Rappelons que plus de 5000 abonnements PMR sont enregistrées à la RCA, 3763 PMR en direct et plus de 1400 parents/cohabitants de PMR.

Ceci étant, ce dispositif d'enregistrement préalable a déjà été contesté à plusieurs reprises par la justice pour non-respect du principe d'égalité entre citoyen, et il entraîne par ailleurs une charge administrative parfois lourde, en particulier pour des personnes à mobilité réduite ne se rendant que très rarement dans le centre-ville.

Nous réfléchissons donc à une formule allégeant ces procédures, passant notamment par une augmentation du nombre de places de stationnement gratuites réservées aux personnes à mobilité réduite dans l'intraring et dans les quartiers contigus, augmentation du nombre de places réservées qui rencontrerait une des préoccupations importantes du conseil consultatif. Les emplacements seront choisis en fonction de l'observation des pratiques actuelles et pourront bien entendu évoluer en fonction des demandes.

Bien à vous

Xavier Desgain

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-167

Améliorer la qualité du débat public en formant les conseillers communaux de Charleroi

Question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Noël Gillard

A l'occasion des débats budgétaires, il n'est pas rare de vous entendre regretter les faiblesses de certains élus dans leurs analyses. Evidemment, la qualité du débat public au sein de notre conseil communal me préoccupe au plus haut point et le besoin de faire bouger les lignes au-delà des clivages partisans m'intéresse tout particulièrement.

Le contexte de la Covid fait la démonstration, au jour le jour, d'une défiance croissante d'une partie importante de la population à l'encontre des élus et de la décision politique. Y compris des conseillers communaux de « ma trempe » se voient reprochés d' « être pourris jusqu'à la moelle et de s'en foutre plein les poches ».

Si je reste persuadé que la légitimité des urnes ne doit en aucune manière céder le pas à l'expertocratie ou encore à la technocratie, il n'en demeure pas moins qu'au regard des nombreux points qui sont soumis à notre analyse, ce sont essentiellement des compétences techniques et des prérequis qui doivent être mobilisés. A défaut, la pleine mesure des enjeux n'est pas comprise.

Je suis convaincu que **le principe de formation** doit trouver à s'appliquer partout à Charleroi et que l'amélioration continue du débat public pourrait s'envisager comme une piste pour renouer la confiance délitée des citoyens à l'égard de élus...de leurs élus.

En fait, lors de la dernière commission budget de décembre 2020, monsieur le directeur général, sans vouloir le découvrir, a jeté les bases de cette réflexion en soumettant l'idée d'une formation autour du budget. « Rendre à César,... »

Dès lors, il me semble utile que la Ville de Charleroi propose des modules de formation tant à destination de ses mandataires locaux qu'à destination des agents de son administration. Ces formations pourraient s'envisager en collaboration avec les services de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) qui disposent d'une expertise fine sur les matières communales et à qui nous payons, par ailleurs et sauf erreur de ma part, un « abonnement ».

Monsieur le bourgmestre, en collaboration avec les services du directeur général et de la présidence du conseil, pourrait-il formuler des propositions en ce sens ?

Merci pour vos réponses

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Monsieur le Conseiller,

Votre question est particulièrement intéressante pour le bon fonctionnement de notre assemblée démocratique locale et je vous en remercie.

Bien consciente de la complexité de la chose publique, en particulier pour les nouveaux élus, l'Union des Villes et des communes propose à tout mandataire un catalogue de formation diversifié spécialement conçu à leur attention. A cette fin, vous trouverez ci-joint le catalogue de formation actualisé.

Actuellement, 5 de nos mandataires ont suivi la formation des nouveaux élus, 2 le module relatif au fonctionnement de la commune, 1 la module Jeunesse et petite enfance – Agir au niveau communal pour réduire la pauvreté des enfants et 1 le module relatif à la participation citoyenne comme levier de la gestion du cadre de vie communal.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

Par ailleurs, comme vous le soulignez, le Directeur général lors du Conseil communal budgétaire en fin d'année a proposé de réaliser une formation/sensibilisation de nos mandataires aux éléments fondamentaux du budget communal.

Cette proposition n'est pas restée sans suite étant donné qu'il a directement chargé le service du budget de préparer une mini formation à destination du Conseil communal. Il est donc proposé de vous convier à une séance d'information/formation qui sera programmée à partir du mois de mars. Cette séance permettra d'enseigner quelques notions et principes permettant d'appréhender et de voir plus clair dans ce document complexe qu'est le budget communal. Par ailleurs, vous aurez le loisir de poser toute question utile à l'exercice de votre mission.

Je rebondis donc sur votre question pour à mon tour encourager tous nos mandataires à suivre ces formations essentielles à une meilleure compréhension de l'administration publique et clôture en vous adressant, Monsieur le Conseiller, mes plus cordiales salutations.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-198

Cité administrative

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur le bourgmestre,

depuis quelques années, le projet de création d'une cité administrative est évoqué par votre majorité.

Pourriez-vous m'indiquer l'avancement de ce projet, ainsi qu'une échéance pour la finalisation de ces travaux et l'emménagement des services dans ce nouveau bâtiment?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Monsieur le Conseiller,

Ce beau projet qui vise à offrir à notre personnel des conditions de travail optimales est au cœur de notre attention : merci pour votre question qui me permet de faire le point.

Depuis le 2 mars 2020, des réunions participatives (présentiel initialement mais en visioconférence suite à la pandémie) ont été organisées par la ville et Igretéc afin de mieux cerner les attentes et les besoins des agents dans l'aménagement des futurs locaux.

Cette démarche est inédite dans notre administration et a le mérite de vouloir impliquer l'ensemble du personnel dans le processus du développement du projet. J'en profite pour remercier chaleureusement nos agents qui se sont investis dans la démarche dans l'intérêt de l'ensemble du personnel.

Concrètement, cinq groupes de 11 personnes représentant les différents services amenés à rejoindre la future cité se sont réunis et ont ensemble émis des propositions, des idées, des souhaits pour eux et pour leurs collègues.

L'objectif est évidemment que l'aménagement des locaux soit réalisé de la meilleure manière dans un esprit de convivialité et de confort afin que chaque agent arrive dans un environnement adapté à son travail et à ses missions tout en tenant compte de son bien-être.

Fin novembre 2020, une séance plénière (en ligne) a été organisée afin de présenter les résultats des travaux aux agents ayant participé aux focus groupes. Les conclusions ont été retravaillées en fonction de leurs remarques.

En ce début d'année 2021, le Comité de Direction a pu prendre connaissance de leurs conclusions finales.

Le bureau d'étude peut dès maintenant travailler aux premières esquisses en intégrant les remarques des agents.

En ce qui concerne votre question sur l'échéance du projet : le bureau d'étude estime la réception provisoire du chantier en octobre 2023 et la réception définitive en octobre 2025.

Vous souhaitant une parfaite réception de ces éléments de réponses, recevez, Monsieur le Conseiller, mes salutations les plus cordiales.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-200

Contrat d'objectifs et lettre de mission

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur le Bourgmestre,

le code de la démocratie locale fixe, en son article 1124, l'interaction entre le collège communal et le directeur général au travers de la lettre de mission et du contrat d'objectif.

Pourriez-vous me fournir ces deux documents, et m'indiquer quand leur actualisation figurera à l'ordre du jour du conseil communal.

Je vous remercie

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Monsieur le Conseiller,

Votre question me permet de repréciser le cadre dans lequel le Directeur général officie et je vous en remercie.

La circulaire ministérielle du 16 juillet 2019 rappelle qu'en rendant le Programme Stratégique Transversal obligatoire, le contrat d'objectifs et la lettre de mission, qui n'ont dès lors plus de raison d'être, ont été supprimés. En effet, la multiplicité des outils ferait perdre l'apport de simplification induite par le Programme Stratégique Transversal qui devient le seul document stratégique de planification des objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre pour la législature au sein du pouvoir local.

L'article L1124-4 §1^{er} du CDLD précise en effet que le Directeur général est chargé de la mise en œuvre du PST.

Pour rappel, le Conseil Communal en sa séance du 2 septembre 2019 a pris acte du Programme Stratégique Transversal 2019-2024. Le PST, en filiation directe avec la déclaration de politique communale, reprend la stratégie développée par le Collège communal pour atteindre ses objectifs stratégiques.

La conception de celui-ci fut un travail de longue haleine, d'autant que nous y avons ajouté une dimension participative supplémentaire et inédite visant à mieux impliquer le citoyen dans la construction de la ville de demain.

En effet, à travers l'organisation des « États généraux de la Ville de Charleroi », la consultation de la société civile a permis de mettre en discussion quelque 25 thématiques du projet de ville et à échanger autour d'idées. Ceux-ci se sont déroulés du mois de février au mois de juin 2019.

Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller, une parfaite réception de ces éléments de réponse qui, je l'espère, vous auront éclairé selon vos attentes.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-127

Des capitaines pour repenser la Ville

Question posée par Monsieur le Conseiller Jean-Noël Gillard

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les échevins,

La crise est féroce et l'après-crise le sera davantage. Plus personne, ne doute aujourd'hui, des conséquences négatives que la crise sanitaire fera peser sur nos conditions de vie. Une dette lourde pour maintenant et pour plus tard, à éponger, certainement, sur plusieurs générations.

Cette crise est, à mon sens, à la fois une catastrophe et une opportunité dont nous pouvons tirer de nombreux enseignements. Cette phrase de Jean Monnet, qui concernait la Construction européenne a, durant cette pandémie, fonctionné comme un leitmotiv : « *Les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité, et ils ne voient la nécessité que dans la crise* ».

La crise nous permet de faire le point sur certains constats et de tirer nombreux enseignements. Lors des débats sur les mesures de « relance économique » de la Ville, j'étais le premier à attirer votre attention sur la nécessité de repenser le projet de Ville. Plusieurs chantiers méritent d'être réinterrogé.

Un constat s'imposait à mon sens : le Projet de Ville, rédigé en 2018, est devenu obsolète ! Les documents qui en découlent le sont tout autant comme le plan stratégique transversal. Ils ont été rédigés dans des temps plus sereins et sont devenus inadaptés face aux exigences qu'imposent les conséquences de cette crise. Nombre d'orientations stratégiques et de mesures concrètes sont devenus, en réalité, un fatras de bonnes intentions, sans doute, aujourd'hui, non finançables.

Dans la foulée de cette proposition, monsieur le bourgmestre a annoncé une consultation citoyenne post-covid mais dont nous ne connaissons, aujourd'hui, toujours pas les modalités et le phasage... La multiplication des dispositifs de participation citoyenne, les annonces régulières sur le sujet et le phasage interrogent.

Monsieur le bourgmestre,
Voici mes questions :

Quelle sera la plus-value de cette consultation citoyenne par comparaison aux Etats généraux qui ont eu lieu ou encore au regard d'autres dispositifs existants en matière de participation citoyenne (Conseil consultatif, Conseil de participation des districts, etc.) et significativement au regard de l'enquête citoyenne qui avait été menée, il y a quelques années, sous la précédente mandature ? La crainte consiste en la cohérence des différents dispositifs et les doublons.

Egalement, quel est le budget prévu pour la réalisation de ce dispositif ?

Des thématiques nouvelles sont-elles identifiées ?

Quel sera le phasage de cette consultation citoyenne ?

Par ailleurs, au-delà de la question du Projet de Ville, est-ce que cette crise va précipiter des décisions liées à la composition du collège, aux changements d'échevins et/ou aux attributions au sein de la majorité ? Une des craintes : donner le sentiment aux carolos de changer « les capitaines » en pleine crise.

Merci pour vos réponses.

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul magnette

Monsieur le Conseiller,

Votre question interroge une nouvelle fois sur les enseignements à tirer de la crise sanitaire que nous

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

traversons et je tenais à vous en remercier.

Je ne partage pas du tout votre allégation selon laquelle notre Projet de Ville serait devenu obsolète. Plus que jamais, notre Ville doit être inclusive, durable et entreprenante, au cœur d'une métropole rayonnante. Plus que jamais, Charleroi doit se construire avec ses citoyens grâce à un service public local performant.

Bien entendu, la crise que nous traversons nous invite à relire ce Projet de Ville et à le faire évoluer au regard des enseignements que nous en tirons collectivement. C'est un exercice que le Collège a déjà entamé et qu'il souhaite poursuivre avec les forces-vives qui avaient déjà inspiré la rédaction du Projet de Ville et du PST, notamment durant les états généraux.

Les modalités de l'opération ne sont pas encore arrêtées. Nous sommes encore aujourd'hui très largement dans la gestion de crise et il ne nous est pas encore possible à ce stade de programmer des séances de travail participatives que nous souhaiterions pouvoir organiser en présentiel.

Tout comme vous, nous sommes soucieux de la cohérence et de la parfaite articulation des dispositifs de participation citoyenne que la Ville développe. Je souhaite d'ores et déjà vous rassurer : l'exercice que nous mènerons sera empreint de pragmatisme, sans être redondant.

Enfin, si comme toute organisation humaine, le Collège est toujours susceptible de connaître des évolutions dans sa composition ou son organisation interne, aucune n'est envisagée à ce stade comme une conséquence de la crise que nous traversons.

Vous souhaitant une parfaite réception de ces éléments de réponse, je prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, mes plus cordiales salutations.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-178

Médailles, un coûteux hommage

Question posée par Monsieur le Conseiller Thomas Lemaire

« La vie professionnelle représente une partie importante de notre existence: plus de huit heures par jour, pendant une quarantaine d'années en moyenne. Le travail exige de nous un investissement, et constitue une part structurante de notre identité: quand quelqu'un se présente, il mentionne fréquemment l'emploi qu'il exerce. Et quand on fait le bilan de sa vie, souvent, les années consacrées au travail y tiennent un important chapitre. » Ce n'est pas moi qui le dit, c'est le SPF Emploi lui-même.

C'est donc pour rendre hommage au dévouement des travailleurs au sein de leur entreprise ou organisation, qu'on été créées des distinctions honorifiques en 1847, afin de « distinguer et récompenser tous ceux qui mettraient leur savoir, leur talent, leur dévouement, leur probité et leur idéal au service de la cause du travail ».

Tout le monde y gagne à récompenser ses travailleurs. Ces derniers se sentent soutenus à la hauteur de leur dévouement et l'employeur renforce le sentiment de loyauté et d'appartenance à un groupe.

A Charleroi, il nous revient que cette récompense a un prix. En effet, certains travailleurs auraient renoncé à une telle mise à l'honneur, estimant scandaleux de devoir payer pour recevoir ce qu'ils estiment être une juste récompense pour leur carrière.

Pourriez-vous nous indiquer s'il est vrai que les médailles récompensant les décennies passées au service de la ville sont payantes et, le cas échéant, quel en est le montant et, surtout, pourquoi ne pas offrir ces récompenses aux travailleurs ?

Il me semble que ce n'est qu'un juste retour des choses pour des travailleurs dévoués à la ville depuis tant d'années.

Merci de votre réponse.

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Monsieur le Conseiller,

En effet, la mise à l'honneur des travailleurs de la Ville de Charleroi et la reconnaissance de leur travail sont une priorité pour notre Administration. Cette volonté s'est d'ailleurs traduite par des cérémonies des agents pensionnés organisées depuis plusieurs années.

Aussi, la remise de médailles et décorations du travail aux travailleurs qui se sont manifestés suite à la diffusion d'un appel interne était programmée en juin 2020. Malheureusement, cette rencontre a dû être postposée en raison du COVID et sera fixée dès que les conditions sanitaires le permettront. Un nouvel appel sera par ailleurs émis cette année afin de permettre à tout travailleur répondant aux conditions d'octroi de profiter pleinement de cette mise à l'honneur.

Il va de soi que le coût de ces distinctions a toujours été, est et sera toujours totalement pris en charge par l'employeur. Je regrette profondément qu'une information contraire, qui vise à jeter injustement l'opprobre sur l'institution communale, vous ait été communiquée.

En espérant que ma réponse vous permettra de corriger de ces fausses allégations, je prie de recevoir, Monsieur le Conseiller communal, mes plus cordiales salutations.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-194

Plan d'investissement

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur le bourgmestre,

lors de la mise en place de votre majorité, vous avez arrêté un plan d'investissement communal, à réaliser sur les 6 ans de votre majorité.

Pouvez-vous m'indiquer le taux de réalisation après les deux premières années qui se sont écoulées?

Quels sont les principaux investissements de cette liste qui ont déjà été réalisés à ce jour ?

Vous indiquiez également que la pandémie devrait changer certaines priorités d'investissement. Lors du conseil communal de juillet 2020, vous aviez demandé aux différents échevins de réfléchir aux nouvelles priorités à y insérer, ainsi qu'aux projets qu'il convenait d'abandonner, et de mettre votre liste à jour.

Pouvez-vous m'indiquer les projets qui sont désormais considérés comme prioritaires pour votre majorité, ainsi que la liste des projets que vous avez souhaité postposer ou abandonner?

Je vous remercie

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Monsieur le Conseiller,

Votre question permet de mettre en lumière la question de l'investissement public local dans notre Ville et je vous en remercie.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un document de programmation interne qui n'a aucune valeur légale ou normative. Il permet au Collège de développer une vision de moyen terme des dépenses d'investissement tout en s'assurant du respect sur la durée de la mandature de la balise d'emprunt à observer au regard des circulaires budgétaires de la tutelle.

Ce PPI sert de matrice à l'élaboration de notre budget extraordinaire qui reste la seule base légale pour conduire la politique d'investissement communale et qui donne lieu à un débat démocratique et à un vote au sein de notre Conseil. Soyez certain, Monsieur le Conseiller communal, que je ne manquerai pas développer les priorités et les réalisations de la majorité lors de notre prochain débat budgétaire.

Concernant l'évolution des priorités du Collège au regard des enseignements du Covid, vous m'avez interrogé à ce sujet lors de la séance du Conseil communal du 26 octobre 2020 dans le cadre de votre intervention qui portait sur la progression des grands chantiers de la majorité. Je vous renvoie donc aux développements que je vous avais apportés à cette occasion, mes propos restant d'actualité.

En espérant vous avoir apporté les éclaircissements souhaités, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, mes plus cordiales salutations.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-202

Quartiers nouveaux

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Kramvoussanos

Monsieur le bourgmestre,

il y a quelques années, la Wallonie lançait un appel à projet pour des nouveaux quartiers. A Charleroi, plusieurs projets ont été proposés, notamment au Sacré-Français ou aux Hiercheuses.

Pourriez-vous m'indiquer pour ces différents projets leur état d'avancement, ainsi que la date de démarrage des premiers travaux qui devraient s'y dérouler?

Ces investissements sont de nature privés, pouvez-vous néanmoins m'indiquer la nature de l'intervention communale dans ces investissements s'il en existe (travaux aux voiries, création d'espaces publics, ...).

Je vous remercie

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette et de Monsieur l'Echevin Eric Goffart

Monsieur le Conseiller,

Le 22 mars 2016, le Collège communal a décidé d'introduire les dossiers des Quartiers Nouveaux des Hiercheuses et du Sacré-Français, en réponse à l'appel à projet du SPW. Ces derniers ont été sélectionnés par le SPW et ont bénéficié d'un suivi par deux consortiums d'experts constitués par le SPW. Depuis lors, le service de l'Aménagement Urbain, les propriétaires, les bureaux d'études et les consortiums ont travaillé et avancé sur ces dossiers.

Dans le courant de l'année 2019, le SPW a décidé d'abandonner le projet wallon des Quartiers Nouveaux. Le suivi des consortiums a donc pris fin le 27 décembre 2019 pour le quartier des Hiercheuses et le 05 mars 2020 pour le quartier Sacré-Français. Néanmoins, les deux projets se sont poursuivis en collaboration avec les services de la Ville.

Le Quartier Nouveau des Hiercheuses se localise en Zone d'Aménagement Communal Concerté au Plan de Secteur. L'urbanisation d'une telle zone nécessitait la réalisation d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE), document d'orientation qui exprime les lignes directrices et les options d'aménagement et de développement durable que propose le futur projet.

Après plusieurs changements suite à divers avis, le RUE des Hiercheuses a été soumis à l'enquête publique du 12 novembre 2019 au 12 décembre 2019 et a finalement été adopté par le Conseil communal le 25 mai 2020. Le RUE des Hiercheuses a été approuvé par Arrêté Ministériel le 22 octobre 2020 et est entré en vigueur le 21 décembre 2020.

Les travaux et constructions dépendent du propriétaire privé et la date des travaux n'est pas encore connue.

Le Quartier Nouveau Sacré-Français est porté par la Ville et par la SCRL Valimo qui est propriétaire du terri. Ce dernier travaille en collaboration avec plusieurs bureaux d'études afin de mettre en œuvre le Masterplan du Quartier Nouveau qui avait été proposé dans son dossier de candidature. Régulièrement, les différents projets et réflexions sont présentés lors de réunions avec la SCRL Valimo, les bureaux d'études, le service de l'Aménagement Urbain, le cabinet de l'échevine de l'urbanisme et l'équipe Bouwmeester.

Selon les estimations de la SCRL Valimo, les études avancent bien et un premier permis pour la construction de logements dans la zone à l'est et au sud-est du terri Sacré-Français pourrait être déposé en 2021. Les autres zones font encore l'objet de discussions quant à l'emplacement, la

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

typologie, le phasage de construction des bâtiments.

Afin de soutenir ce projet, le Conseil communal a décidé de lancer une opération de rénovation urbaine autour du futur quartier le 25 février 2019. L'objectif de cette opération est d'améliorer l'habitat et les dynamiques sociales/économiques/culturelles ainsi que de restructurer ce périmètre urbain. La réalisation d'un dossier de rénovation urbaine et son approbation par le Gouvernement permet, *in fine*, d'obtenir des subsides du SPW pour la réalisation de projet identifiés dans le dossier. Ces projets devront être cofinancés par la Ville.

Le bureau d'études Dessin & Construction a été désigné le 8 septembre 2020 par le Collège communal afin de réaliser ce dossier. La réunion de démarrage a eu lieu début du mois de février 2021.

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments de réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, mes plus cordiales salutations.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-223

Réussite opération coup-de-poing

Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan

Monsieur le Bourgmestre,

Un article paru dans la DH le 27 janvier 2021 nous informe des résultats concluants de l'opération « coup-de-poing » mobilisant 37 policiers effectuée à Charleroi le 22 Janvier de 14 à 22H.

Dealers, récidivistes, délinquants furent arrêtés avec succès ou verbalisés.

Au vu de cette réussite, n'est-il pas envisageable de donner davantage de moyens à nos policiers pour effectuer ce type d'opération de manière systématique lorsque la situation le nécessite, afin d'inverser le sentiment d'insécurité qui peut circuler dans nos rues, nos gares ou encore nos stations de métro ?

Combien d'opérations de ce type pourraient être organisées par semaine ?

Merci pour vos réponses

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Madame la Conseillère,

L'opération dont vous faites état s'inscrit dans le cadre du plan zonal de sécurité 2020-2025 de la zone de police. Pour rappel, le plan zonal de sécurité de la zone de police de Charleroi s'articule autour de plusieurs priorités.

Les priorités externes sont la sécurité routière, la lutte contre les stupéfiants et la lutte contre les vols. Les priorités internes sont la présence policière en rue, l'accueil du citoyen, la qualité des dossiers judiciaires, et les nouvelles technologies ICT.

La Direction des Opérations a été désignée pilote de la priorité « présence policière en rue » (bleu en rue). En effet, d'ici fin 2025, il est prévu de poursuivre la croissance de manière significative, de la présence policière en rue et lors d'événements et spectacles, au centre-ville de manière permanente et ponctuellement dans les autres districts afin d'augmenter la qualité de vie du citoyen et de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Cet objectif est poursuivi en renforçant significativement les membres du personnel au PSO ; en affinant la connaissance des phénomènes de rue ; en orientant les patrouilles de sécurisation pour plus de réactivité et dissuader les auteurs potentiels de méfaits ; en sécurisant le centre-ville de manière maximale par la mise en place d'opérations journalières et ponctuelles; en développant des partenariats avec les autres services de police, les services administratifs et le parquet pour des opérations ciblées, ou lors de grands événements.

La stratégie de travail est de réinvestir le terrain de façon générale en travaillant de manière préventive et répressive. Pour ce faire, des patrouilles journalières intégrant différents services sont organisées notamment sur le centre-ville et elles sont couplées à des opérations de plus grande envergure impliquant une mobilisation policière plus importante.

Malgré les difficultés budgétaires que nous connaissons, le PSO va doubler ses effectifs courant 2021 par le biais de nouveaux recrutements, pour autant que des candidats se manifestent et réussissent les épreuves de sélection bien entendu.

Pour répondre précisément à votre question, il n'est pas possible, ni opportun d'ailleurs, de quantifier

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

précisément le nombre d'opérations intégrées de ce genre. Pour votre parfaite information, je peux, à titre d'exemple, vous indiquer qu'une opération similaire s'est déroulée ce 18/02 suite à laquelle la zone de police a communiqué officiellement les résultats suivants :

- Contrôle de 23 personnes dont 3 en séjour illégal sur le territoire ;
- Arrestation administrative de 5 personnes (séjour illégal ou trouble à l'ordre public) ;
- Saisie de 4,5 gr de drogues dites douces (cannabis) ;
- Saisie de 32 gr de drogues dures (cocaïne, héroïne et amphétamines) ;
- Rédaction de 11 PV judiciaires dans le cadre de l'opération.

L'Office des Etrangers a été informé du contrôle des étrangers en séjour illégal et 3 personnes ont été privées de liberté judiciairement dont 2, ont été présentées au parquet de Charleroi.

Une autre encore a été organisée ce samedi 20/02 et d'autres opérations s'enchaîneront de façon régulière afin de contribuer au plan d'action relatif à la lutte contre les nuisances dues aux stupéfiants et la pacification de l'espace public.

210222-219

Entretien des cimetières

Question posée par Madame la Conseillère Laëtitia Dehan

Monsieur l'Échevin,

Près du mois de Novembre, beaucoup de critiques avaient fusé au vu de l'état de nos cimetières laissés à l'abandon à l'approche pourtant d'un moment où ceux-ci sont les plus fréquentés.

Vous l'aviez énoncé dans l'une de vos réponses écrites, les agents communaux étaient fortement sollicités suite à la situation Covid et l'entretien devait donc malheureusement être laissé en suspens.

La possibilité d'engagement de différents employés sous un contrat de type articles 60 avait circulé.

Avez-vous à l'heure actuelle entrepris les démarches nécessaires pour ces engagements ? Dans l'affirmative, combien de contrats ont été jusqu'à présent signés et pour quels délais ?

Pour l'année 2021, combien de contrats de ce type ont été prévus afin de supporter le travail de nos ouvriers communaux ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru

Madame La Conseillère,

Merci pour votre question.

Le Service des Cimetières a été renforcé ces dernières semaines et compte actuellement 36 fossoyeurs.

En parallèle, 16 travailleurs sous contrat article 60 et des travailleurs d'intérêt général (2 pour le moment) sont également mis à disposition pour aider les équipes dans le travail d'entretien.

Enfin, le Service des Cimetières fait également appel à des saisonniers entre juin et novembre pour renforcer les équipes.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-206

Quartier Gilly Sart-Culpart : déchets encombrants

Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua

Cher Monsieur l'Echevin,

Je suis interpellé par des habitants du quartier Gilly Sart-Culpart. Ceux-ci, très dynamiques, sont actifs dans le nettoyage (canettes, papiers, détritiques légers,...) de leur quartier via le système Bewapp et je tiens par la même occasion à saluer leur travail.

Par contre, ils signalent un problème avec les encombrants légers ou lourds :

Si ceux-ci sont sur un espace public non bâti, ils ont le droit de le signaler et le service environnement vient les enlever.

Par contre, s'ils sont déposés devant les maisons, ils n'ont pas le droit d'y toucher, ceci pour pouvoir verbaliser les responsables.

Le problème dans ce cas est que :

- Les habitants du quartier ne voient pas d'agents intervenir. Il ne semble pas y avoir de personnes verbalisées.
- Les détritiques proviennent souvent d'une autre adresse.
- Les saletés restent sur place, volent au vent, se désagrègent, empestent, amènent des rats et nuisent à la propreté que les habitants du Sart-Culpart cherchent à obtenir.

Comment peuvent-ils agir ?

De plus, les citoyens ne s'y retrouvent plus dans la fonction des différents services techniques (service écologie, service environnement, service propreté ville, Tibi, service voirie ...), pouvez-vous faire le point sur qui il faut contacter selon les différentes situations ?

Merci pour votre réponse.

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru

Monsieur Le Conseiller,

Merci pour votre question.

Nous sommes ravis de votre intérêt pour le soutien des initiatives citoyennes relatives à la propreté

Pour signaler des déchets sauvages, devant une habitation par exemple, les citoyens peuvent téléphoner au 0800 24 063 ou envoyer un mail à : interventions.pnv@charleroi.be. Le nécessaire sera effectué le plus rapidement possible.

Pour le reste, des dispositifs sont en place pour aiguiller au mieux le citoyen selon les différentes situations. Celui-ci peut soit se rendre dans une maison communale soit, composer le numéro général de la Ville au 071 86 00 00 ou encore envoyer un mail à info@charleroi.be

Par ailleurs, des informations se trouvent d'ores et déjà sur le site internet de la Ville, notamment via ces trois liens :

- <https://www.charleroi.be/decouvrir/nature-en-ville>
- <https://www.charleroi.be/vivre/environnement-et-proprete/proprete>
- <https://www.charleroi.be/vivre/environnement-et-proprete/collecter-et-trier-ses-dechets>

Sur le dernier, vous trouverez notamment la référence à la Ressourcerie pour l'enlèvement gratuit d'encombrants.

Concernant le volet répressif, les articles 196 et 242 du Règlement Général de Police arrêté par le

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

Conseil communal du 02/09/2020, précisent que l'abandon de déchets sur la voie publique ou tout autre lieu public ou accessible au public, ou sur un terrain situé en bordure de celle-ci qui est de nature à porter atteinte à la propreté publique, ou sur les endroits privés accessibles au public peuvent être sanctionnés par la Police ou par les agents constatateurs habilités .

Les agents constatateurs de la ville de Charleroi interviennent régulièrement sur le terrain pour ce type d'incivilités.

En 2019, pour le quartier Gilly Sart-Culpart, le nombre de dépôts fouillés est d'environ 250 et une centaine de PV ont été dressés

En 2020, année particulière suite au Covid, plus de 120 dépôts ont été fouillés et une trentaine de PV ont été dressés.

Les agents constatateurs restent attentifs à ce quartier, en fonction des moyens disponibles. Par ailleurs, la répression pourra être bientôt renforcée avec l'acquisition de caméras de surveillance.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-209

Quartier Gilly Sart-Culpart : Parkings de délestage et TEC

Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua

Cher Monsieur l'Echevin,

Le mois passé, je vous interpellais concernant la propreté au niveau des abribus des TEC, en vous soumettant la possibilité de coordonner les efforts de propreté via des conventions avec les TEC.

J'ai pris bonne note de votre réponse qui précisait notamment :

« Le service Propreté de la Ville n'a pas reçu de remontées marquantes au niveau de la propreté des lieux TEC.

Néanmoins, nous sommes attentifs à cette problématique et une collaboration structurelle entre la Ville et la TEC pourrait être étudiée à la demande des parties. »

Les riverains du quartier Sart-Culpart me font part d'un problème avec les parkings de délestage :

Ceux aux abords de la station "Sart-Culpart" appartiennent-ils à la ville ou aux TEC ?

D'après les habitants du quartier, le service propreté y passe rarement. Ils ne verraient jamais de pousse-pousse.

Ceux de la rue Brasserie Gillieaux, rue du Rambulant, rue Chèvremont, rue du Vélodrome également.

Le coin de la rue du Marabout et du sentier Franqui est un dépôt d'immondices perpétuel.

Pouvez-vous faire le point sur ce qui est mis en place/prévu pour ces zones ?

Des plaines de jeux sont prévues sur et autour du tracé du métro M4 mais, aux yeux des habitants, le suivi propreté y est presque inexistant. Des poubelles ont même été enlevées, ce qui, selon les riverains, entraîne une dispersion des déchets.

Enfin, ceux-ci regrettent l'absence de poubelles aux alentours des écoles, où se trouve un grand nombre de débris. L'installation de nouvelles poubelles est-elle à l'ordre du jour dans ce quartier ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru

Monsieur Le Conseiller,

Merci pour votre question.

Le petit parking de délestage de la rue Goffart appartient à la Ville, ceux de la rue Brasserie Gilliaux et rue du Vélodrome appartiennent aux TEC.

Les parkings rue du Rambulant et rue Chèvremont appartiennent à La Sambrienne. Ce ne sont pas à proprement parler des parkings de délestage, ils sont plutôt destinés aux habitants des grands immeubles avoisinants.

Ces parkings, tout comme les plaines de jeux mentionnées dans votre question, ne sont pas répertoriés dans la liste des points noirs de la Propreté. Ils sont le plus souvent relativement propres.

Si malheureusement un dépôt devait être constaté, les riverains peuvent avertir le Service Propreté.

Pour un traitement optimal des demandes d'enlèvement, il est préférable de les communiquer via les canaux classiques mis à la disposition des citoyens :

- par téléphone au 0800 24 063

- par email à : intervention.pnv@charleroi.be

Des poubelles sont présentes à l'école communale et à l'école libre du Sart Allet, nous n'avons pas reçu de demande de placement de corbeille pour l'école fondamentale libre rue Thiot ou pour l'école Noël Sart Culpart.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

A l'instar des demandes d'enlèvement de déchets, les demandes d'installation de poubelles supplémentaires peuvent être envoyées au Service Propreté via les canaux mentionnés ci-dessus. Celui-ci réalisera une analyse de terrain et, le cas échéant, installera une corbeille supplémentaire si la situation le justifie.

210222-164

Rénovation et gestion des déchets Rue Draily / rue de Lodelinsart

Question posée par Madame la Conseillère Sofie Merckx

Au mois d'octobre (question 201026-08), je vous demandais quand les habitants de la rue pourraient voir une rénovation tant attendue de leur rue. Avez-vous déjà une idée de la date de rénovation? Par ses temps de neige la pente avec le klinkers est dangereuse.

Un autre souci qui perturbe les habitants de la rue Draily et de la rue de Lodelinsart est la présence des déchets qui ne fait que s'aggraver.

Sur le croisement de la Rue Draily et de la Rue de Lodelinsart se trouve une petite ruelle qui donne accès à un terrain avec des garages et un petit bois espace vert avec un banc. Malheureusement, cet espace est jonché de déchets continuellement. Depuis le transfert de la propreté à TIBI cette situation ne s'est pas du tout améliorée, au contraire. Nous constatons une hausse des dépôts.

Pouvez-vous m'indiquer qui est responsable du nettoyage de ces lieux (ville ou TIBI ?) et quelles mesures la ville compte prendre pour remédier à cette situation invivable.

Je vous ai joint quelques photos pour illustrer mes propos.

Sofie Merckx



BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021



BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru et Monsieur l'Echevin Eric Goffart
--

Madame La Conseillère,

Merci pour votre question.

La rue du Draily à Charleroi est reprise dans la liste des voiries qui doivent encore être avaluées et catégorisées par les autorités. Cela sera fait prochainement.

L'espace vert qui se trouve au croisement de la Rue Draily et de la Rue de Lodelinsart fera bientôt l'objet d'un débroussaillage et d'un nettoyage par les équipes de Nature en Ville et de la Propreté selon un planning déjà établi.

Cet espace est nettoyé à intervalle régulier, mais la problématique des déchets est récurrente et nécessite un suivi permanent.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-210

Ordre et propreté dans les quartiers : où en sont les arpenteurs ?

Question posée par Madame la Conseillère Pauline Boninsegna

Monsieur l'échevin,

En avril 2018, une opération coup de poing était lancée dans les 55 quartiers de Charleroi pour y faire une « *remise à niveau complète* » selon l'expression du Bourgmestre Paul Magnette, d'ici 2025¹. Panneau de travers, dépôt clandestin, pavé déchaussé,... Rien ne devait résister à l'œil des arpenteurs, équipe des différents services de la Ville, qui sillonnaient les quartiers à la recherche de désordre, petits tracas du quotidien de nos concitoyens. Un an plus tard, le nombre d'interventions étaient de plus 2000².

Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Quel bilan tirez-vous d'une telle opération après près de 3 ans ?

Il était prévu dans le projet de Ville de mettre sur pied une plateforme qui permet aux citoyens de signaler les problèmes qu'ils rencontraient dans leurs quartiers. À Bruxelles, outre les nombreux agents de quartier déployés sur le terrain qui renforcent le lien social entre les habitants d'un quartier, les riverains sont encouragés à signaler les problèmes et faire le suivi de leur demande via l'interface « Fix my Street ». Que pensez-vous de cette initiative ? Pouvons-nous espérer avoir une telle initiative à Charleroi ?

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru

Madame La Conseillère,

Merci pour votre question.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie COVID-19 mais malgré cela, 3824 interventions ont été réalisées.

Après près de 3 ans, le bilan est positif. Les équipes de travail (Voirie/Nature en Ville/Propreté) continuent de répondre aux demandes. L'arpentage évolue, s'adapte aux contextes, aux nouvelles données, se remet en question, dans le but d'apporter un changement au visage de notre Ville.

Le projet n'est pas resté à l'arrêt, il a pu enregistrer des réalisations malgré le contexte difficile. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Notons aussi que le projet ne se limite pas aux périmètres d'arpentages et nos services internes, mais c'est aussi:

- Un suivi des éclairages de notre Ville
- Un suivi rapproché de notre intra-ring, en parallèle des arpentages
- Un territoire de 15 communes que nous couvrons petit à petit, lentement mais sûrement, reprenant aujourd'hui, une surface non-négligeable
- Des actions de nos équipes, qui au-delà des interventions, créent un impact positif sur le citoyen car ces actions « passives » sont d'autant plus efficaces qu'elles renvoient vers de bonnes habitudes qui s'enracinent.
- Des constats de terrains qui renvoient à des questions d'analyse et de réorganisation.

¹ Opération coup de poing dans les quartiers La Nouvelle Gazette - Charleroi, Ven. 27 avr. 2018, Page 4

² Les arpenteurs ont réalisé 2.674 interventions La Nouvelle Gazette - Charleroi, Lun. 14 oct. 2019, Page 4

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

Le PST (Programme Stratégique Transversal) prévoit la création d'une porte d'entrée unique pour satisfaire aux demandes et doléances des citoyens en matière de propreté, de voiries, d'espaces publics et d'espaces verts. Ce projet est en préparation au sein de nos services.
En attendant, les citoyens ont l'opportunité de signaler les différents soucis, etc. via les moyens de communication classiques : téléphone, mail, courrier et site internet.

210222-214

La lutte contre les mégots

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos

Monsieur l'Échevin,

Chaque seconde 137.000 mégots sont jetés par terre à travers le monde. En Belgique, ce chiffre s'élève à 10 millions par jour alors qu'il faut 10 à 15 ans à un mégot pour se décomposer. De plus, un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau s'il parvient jusqu'à la mer.

En janvier 2017, à l'initiative de M. Devilers, une action était lancée, sous le slogan : « Sois un bon carolo, jette ton mégot où il faut ». De nombreuses initiatives ont été mise en place dans ce sens tels que des cendriers enterrés, des distributions de cendriers de poches, des poubelles spécifiques, des nouveaux aspirateurs urbains, etc.

Quatre ans plus tard, où en est la ville dans sa guerre contre les mégots ? La ville a-t-elle de nouveaux projets afin d'endiguer cette problématique d'environnement et de propreté publique ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru

Monsieur le Conseiller,
Merci pour votre question.

Le projet des cendriers enterrés n'a pas porté ses fruits. Le geste de jeter le mégot au sol est une habitude à enrayer pour certains, placer des cendriers enterrés ne va donc pas dans le bon sens. La vidange du dispositif peut être compromise lorsque celui-ci a été déformé par le passage des véhicules.

L'eau s'y accumule et lors des fortes pluies, le dispositif déborde et contamine le sol.

Les cendriers en hauteur ont davantage de potentiel compte tenu des éléments énoncés ci-avant. Le marché des corbeilles se met en place progressivement, avec un contenant ad hoc pour les mégots.

Les aspirateurs urbains ne visent pas uniquement les mégots et entrent dans la gestion quotidienne du service propreté Ville et de Tibi.

Outre le volet répressif, nous devons aussi conscientiser nos citoyens à l'impact du mégot dans le traitement de l'eau, à sa pollution,...

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-216

Les déjections canines dans les espaces publics

Question posée par Monsieur le Conseiller Nicolas Tzanetatos

Monsieur l'Échevin,

Ramasser les déjections de son animal est un geste de savoir-vivre élémentaire. Dans ce sens, les déjections animales sont considérées comme des déchets et leur abandon peut faire l'objet d'une amende administrative qui peut aller jusqu'à 250€. Cependant, malgré cette disposition je remarque que de nombreuses crottes jonchent nos trottoirs et nos parcs.

Je remarque également que trop peu d'endroits sont prévus pour accueillir les besoins de nos chiens. La ville va-t-elle augmenter le nombre d'endroit prévu à cet effet ?

En 2016, la ville avait lancé la campagne « Emballe les déjections de Médor ! ». A l'époque, 80.000 sacs ont été distribués afin que les propriétaires de chiens puissent ramasser les crottes de leur animal. La ville va-t-elle relancer cette campagne afin que l'affaire soit dans le sac une bonne fois pour toute ?

Je vous remercie pour votre réponse,

Réponse de Monsieur l'Echevin Mahmut Dogru

Monsieur Le Conseiller,
Merci pour votre question.

Sur le terrain, nous avons remarqué que certains canisites ne sont pas utilisés. Leur situation est revue au cas par cas. Nous travaillons par ailleurs à la création d'une cartographie actualisée reprenant tous les canisites se trouvant sur le territoire de la Ville de Charleroi.

Cette cartographie sera diffusée prochainement dans le cadre d'une large opération de communication/sensibilisation rappelant aux citoyens leurs obligations en la matière.

Cette opération sera accompagnée d'une distribution de sacs pour déjections canines via les Maisons citoyennes ou lors de distributions ponctuelles pour éviter que tous les sacs ne disparaissent peu de temps après qu'ils n'aient été installés sur les dispositifs installés dans l'espace public.

Au niveau du Règlement Général de Police adopté en septembre 2020, l'article 196, §9, prévoit une amende administrative en cas d'abandon de déchet constitué par les déjections canines dans l'espace public.

L'article 215 du règlement prévoit l'obligation pour le gardien d'un animal de disposer d'un sac ou dispositif équivalent pour permettre l'élimination des déjections de l'espace public.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-207

<< Unic >> Place Junius Massau Gosselies

Question posée par Monsieur le Conseiller Tanguy Luambua

Au Collège,

Des Gosseliens m'interpellent concernant le site de l'ancien « Unic » sur la Place Junius Massau.

En effet, des enfants jouent à l'intérieur, et il ne semble pas se passer une semaine sans que des nouvelles dégradations apparaissent. La sécurité publique pose question à cet endroit.

Une sécurisation du site est-elle à l'ordre du jour ?

Pouvez-vous me dire quelles sont les possibilités pour intervenir sur un terrain privé (la ville l'a déjà fait pour la piscine Solvay à Couillet, est-ce possible là-bas) ?

Des sanctions sont-elles envisageables en cas d'inertie du propriétaire ? Celui-ci est-il identifié ?

Merci pour vos réponses.

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Monsieur le Conseiller,

Il existe effectivement des problèmes de sécurité publique, de vandalisme et d'incivisme au niveau de ce site donnant sur les rues Massau et des Tanneurs.

Le service du Logement a été saisi d'une demande pour cet immeuble en novembre 2019. Le bâtiment était accessible et présentait de la végétation en façade. Quelques éléments en bois instables au-dessus d'un balcon ont aussi été relevés. Des dépôts étaient également présents à l'intérieur des lieux. Ces problèmes d'insalubrité ont été résolus depuis.

En matière de sécurité publique, une mise en demeure a été adressée au propriétaire afin qu'il sécurise les lieux. Celui-ci nous a signalé que les lieux ont déjà été sécurisés, mais qu'ils font l'objet de vandalisme et sont régulièrement squattés. Il a fait appel aux services de police à plusieurs reprises.

En janvier 2020, la situation n'ayant pas évolué, j'ai pris un arrêté ordonnant des travaux nécessaires à la sauvegarde de la sécurité publique. Suite à cet arrêté, après plusieurs contacts avec le propriétaire et le site était complètement sécurisé en octobre 2020.

Malheureusement, en décembre 2020 déjà, une nouvelle demande a été adressée au service Logement, mentionnant la présence d'adolescents venant des écoles voisines. Le service technique est retourné sur place et a constaté de nouveaux actes de vandalisme : des vitres sont brisées au 2ème étage, le panneautage mis en place par le propriétaire et empêchant l'accès à l'immeuble a été arraché.

A la suite de cette visite, le propriétaire a de nouveau été invité à sécuriser les lieux mais ne s'est pas encore exécuté à ce jour. Un nouvel arrêté ordonne au propriétaire, la réalisation des travaux nécessaires à la sauvegarde de la sécurité publique.

Si le propriétaire ne les réalise pas, ceux-ci seront réalisés d'office et lui seront facturés. Vu les derniers échanges que l'Echevine du logement a eu avec le propriétaire concernant la possibilité voire la nécessité d'y développer un nouveau projet, je ne doute pas que ce dernier réalisera, à tout le moins, les travaux de sécurisation nécessaires.

J'espère avoir pu apporter une réponse à votre question.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-187

Tunnel Roullier

Question posée par Madame la Conseillère Anne-Sophie Deffense

Mesdames, Messieurs les Echevins, Monsieur le Bourgmestre,

Dans l'Avenir du 2 février 2021, il ressort que le grand chantier « Charleroi DC », basé sur les fonds Feder, à la ville haute commence. Les carolos ne peuvent que s'en réjouir. En effet, ces travaux rendront notre ville plus belle, plus attractive et plus verte aussi.

Pour ce faire, le tunnel Roullier qui relie la Place du Manège au Square Hiernaux, va être transformé en parking souterrain

Dans cet article, on nous explique dans quel sens la circulation peut être déviée.

D'après les personnes qui sont venues me trouver, il est très difficile de circuler à Charleroi en ce moment surtout pour les personnes qui effectuent des transports de colis et/ou de personnes pour qui le temps est plus que compté.

Quelles solutions pourrait-on leur proposer pour faciliter leur mobilité ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour les réponses à mes questions.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain et de Monsieur le Bourgmestre Paul Magnette

Madame la conseillère,

Je vous remercie de me poser cette question.

Le tunnel Roullier a, de fait, été définitivement fermé le 1^{er} février dernier pour mettre en œuvre les travaux de rénovation des espaces publics dans le cadre du projet Charleroi DC. Nous n'avons pas constaté de grosses difficultés en termes de mobilité suite à la fermeture de ce tunnel, toutes les autres rues de la ville haute étant encore parfaitement accessibles à la circulation. La mise à sens unique remontant au Bd Bertrand et la fermeture de la rue de la Régence risquent, par contre, d'engendrer plus de désagréments pour les livreurs à partir du 25 février.

Les nouvelles habitudes à prendre par toutes et tous sont d'emprunter la sortie du ring « Expos ». Bien qu'en travaux, elle est toujours accessible. Cette nouvelle bretelle, déjà utilisable en sortie, permettra de quitter le R9 mais également de le rejoindre, sera terminée pour le printemps. En venant du nord de Charleroi, il y a lieu d'emprunter les Boulevards Dewandre, Joseph II, Janson pour accéder à la ville haute. On conseille enfin à ceux qui traversent simplement la ville d'utiliser au maximum le R9.

Durant la phase des travaux, pour les zones dont l'accès est limité par le chantier, il est demandé de prévoir autant que possible les livraisons en dehors des heures de travail (de 6h à 17h) et demander l'accessibilité à l'entreprise via l'adresse mail : voirieCDC@viabuild.be.

Par ailleurs, la Ville est en contact avec les gestionnaires de GPS afin que ceux-ci intègrent dans leurs systèmes les modifications apportées à la mobilité durant la phase de chantier mais aussi, évidemment, lorsque les travaux seront finis.

La page internet suivante reprendra au fur et à mesure les informations utiles pour les déplacements dans cette zone <http://www.charleroi-dc.be>

Je terminerai sur la même note positive que vous en rappelant que ces désagréments de chantiers augurent d'une ville bien plus agréable dans un avenir pas si lointain.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-229

Le point sur les contaminations dans les écoles

Question posée par Madame la Conseillère communale Sofie Merckx

Selon les informations relevées par l'ONE, le nombre de contaminations dans les écoles est en hausse depuis la réouverture après les congés de Noël. Ce qui est nouveau, c'est surtout le nombre de cas dans les écoles primaires. Un testing et tracing efficace est primordial afin de couper les chaînes de transmission par la mise en quarantaine les contacts à haut risque.

Actuellement, en Belgique, le taux de positivité des contacts à haut risque est de 17 % , c'est dire combien le testing et la quarantaine sont importants. Ce travail doit être effectué par les services PSE en collaboration avec l'AViQ. C'est un vrai travail de fourmi car il faut, bien sûr, à chaque cas, essayer de repérer les contacts que cet élève peut avoir eu avec les camarades de classe, mais aussi dans les cours de sport, de langue ou de philosophie.

A Charleroi cela représente 130 implantations en comptant nos écoles communales, les académies, mais aussi l'enseignement de promotion sociale.

Pourriez-vous faire le point sur la situation épidémiologique dans nos écoles et la prise en main des cas d'infections?

Depuis les congés de Noël, pouvez-vous nous indiquer le nombre d'infections en primaire maternelle et secondaire, académies, promotion sociale ? Pouvez-vous aussi préciser s'il s'agit d'élèves ou d'enseignants?

Combien de clusters avons-nous eu jusqu'ici dans nos écoles ? Combien de classes ou écoles ont dû être mis en quarantaine ? Avons-nous (eu) à faire avec les variants ?

De manière plus globale, j'aurais voulu savoir comment nos services PSE/ directions font pour gérer ces situations et quel aide-renfort est apportée au niveau de la ville ou de la région pour effectuer cette tâche difficile mais si nécessaire ?

Comment et par qui est suivi - effectué le testing? Quel pourcentage d'élèves fait réellement le test après avoir eu une invitation à se faire tester ? Qu'est-ce qui est mis en place pour la communication avec les parents d'élèves ?

<https://twitter.com/ONEnfance/status/1359892161710407685?s=20>

<https://www.charleroi.be/vivre/enfance-education-jeunesse/enseignement#395223-scolariser-ses-enfants>

Réponse de Madame l'Echevine Julie Patte (pour la partie statistique des questions)

Semaine 1 : 04/01 au 10/01

Niveau d'enseignement	Membre du personnel +	Elèves +	Elèves mis en quarantaine	Cas secondaire
Maternel				
primaire				
secondaire		1		

Semaine 2 : 11/01 au 17/01

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

Niveau d'enseignement	Membre du personnel +	Elèves +	Elèves mis en quarantaine	Cas secondaire
Maternel	2		22	
primaire	1	3	22	1
secondaire	3		22	1

Semaine 3 : 18/01 au 24/01

Niveau d'enseignement	Membre du personnel +	Elèves +	Elèves mis en quarantaine	Cas secondaire
Maternel		4	42	1
primaire	4	9	26	9
secondaire		2	11	

Semaine 4 : 25/01 au 31/01

Niveau d'enseignement	Membre du personnel +	Elèves +	Elèves mis en quarantaine	Cas secondaire
Maternel	2		22	1
primaire		17	387	9
secondaire	1	7	21	1

Semaine 5 : 01/02 au 07/02

Niveau d'enseignement	Membre du personnel +	Elèves +	Elèves mis en quarantaine	Cas secondaire
Maternel	3	1	66	1
primaire	9	28	387	22
secondaire	3	10		

Semaine 6 + début semaine 7 : 08/02 au 17/02

Niveau d'enseignement	Membre du personnel +	Elèves +	Elèves mis en quarantaine	Cas secondaire
Maternel	3	2	44	2
primaire	2	32	125	24
secondaire		2	5	

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

210222-205

Nuisances sonores dues à l'entreprise Nexans Benelux

Question posée par Monsieur le Conseiller Maxime Hardy

Je viens vers vous afin de vous relayer les préoccupations de nombreux riverains de l'entreprise NEXANS Benelux sise à Marcinelle.

En effet, il semblerait que le fonctionnement de celle-ci ait un impact direct sur l'environnement proche et plus particulièrement sur la qualité de vie de ceux-ci.

Nombre d'entre eux se plaignent de fortes nuisances sonores durant la nuit qui seraient dues aux déplacements des bobines de câbles à haute tension et au fonctionnement des machines utilisées pour ce faire.

Il semblerait par ailleurs que ces nuisances soient récentes et la conséquence directe de la nouvelle organisation de travail.

Mesdames, Messieurs les membres du Collège :

Avez-vous connaissance de cette situation ?

Cette entreprise dispose-t-elle des autorisations ad hoc pour l'organisation de son travail comme tel ?

Serait-il envisageable de relayer ces doléances citoyennes auprès de cette entreprise afin de tenter d'y apporter une réponse ?

D'avance, je vous remercie du suivi que vous pourrez y apporter.

Réponse de Monsieur l'Echevin Xavier Desgain

Monsieur le conseiller

Merci pour cette question

Le voisinage entre une zone d'habitat et une zone industrielle comme le technopole Villette induit inévitablement un niveau de nuisances significatif lié aux activités industrielles et il est bien entendu impossible de réduire ces nuisances à zéro sans remettre en cause la présence même de ces activités industrielles au cœur du tissu urbain. C'est une situation historique bien connue de tous, et la ville n'entend pas modifier la spécification de cette zone au plan de secteur, et ce d'autant plus qu'elle abrite des activités d'un très haut niveau technologique. Des réflexions sont toutefois en cours pour sensiblement améliorer l'aspect extérieur et intérieur de cette zone, actuellement en décalage complet avec le renouveau urbain qui nous est cher. Dans ce cadre, des réflexions peuvent être organisées pour assurer une intégration la plus harmonieuse possible avec les zones d'habitat voisines, mais nous n'avons à ce stade connaissance d'aucune demande dans ce sens auprès des services communaux.

Si des riverains souhaitent exprimer des réclamations par rapport aux nuisances sonores ou à toute autre forme de nuisances, je vous invite à leur faire connaître le formulaire en ligne destiné à cet effet sur le site de la ville de Charleroi. C'est le moyen le plus direct pour solliciter une intervention du service SOS pollution et pour en obtenir le suivi. <https://www.charleroi.be/mes-demarches/environnement-dechets-proprete/demande-d'intervention-du-service-sos-pollution>

Concernant l'entreprise en question, les services nous apportent les informations qui suivent.

Selon le service du Permis d'environnement, l'établissement dont question sis Rue Vital Françoisse 218 à 6001 Marcinelle est visé dans les permis suivants :

- Un permis d'environnement accordé par le Collège communal le 25 février 2004, pour un terme fixé au 25 mars 2024, ayant pour objet le maintien en activité d'un établissement pour la fabrication de câbles électriques, ayant le descriptif suivant :

Un atelier de fabrication de câbles électriques comportant :

1. un bâtiment de production (B1) avec :
 - 2 câblesuses (61 fils / 91 fils) ;
 - 1 assembleuse ;

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

CONSEIL DU 22.02.2021

- 3 lignes d'isolation par la technique d'extrusion ;
 - 10 chambres de dégazage ;
 - 2 lignes d'écrantage pour câbles moyenne tension (MT) ;
 - 1 ligne d'écrantage pour câbles haute tension (HT) ;
 - 2 lignes de gainage (1 ligne tandem plomb/ PE ou PVC + 1 ligne tandem ruban aluminium/ PE ou PVC) ;
 - des plates-formes d'essai MT & HT ;
 - 1 laboratoire d'essais spéciaux (très haute tension) et de recherche & développement ;
 - 911 tonnes de fil d'aluminium ;
 - 1700 tonnes de cordes d'aluminium ;
 - 2800 tonnes de fil de cuivre ;
 - 1120 tonnes de corde de cuivre ;
 - 75 tonnes de plomb en lingots ;
 - 2. un bâtiment d'entreposage (B2) comprenant :
 - des bobines et machines inutilisées ;
 - un dépôt de 14.000 kg de solvants et de 12.500 litres d'huiles en fûts ;
 - 3. un magasin de matières premières (B4) comprenant :
 - un dépôt de 200 tonnes de matières plastiques en granules (polyéthylène, PVC,
 - un dépôt de 250 tonnes de plomb en lingots ;
 - 4. une salle d'essai (B5)
 - 5. un parc à bobines ;
 - 6. un parc pour la mise en conteneurs des déchets de production ;
 - 7. l'établissement comporte également les installations et dépôts classés suivants :
 - 56 transformateurs d'électricité de puissance allant de 3 kVA jusqu'à 18.000 kVA ;
 - 3 chaudières (eau chaude) d'une puissance thermique nominale de 290 kW, 250kW et 350 kW ;
 - des installations de climatisation d'air ;
 - 7930 kg de produits de traitement en fûts et bidons ;
 - 20.000 kg de lubrifiants en fûts ;
 - un dépôt d'azote en un réservoir cryogénique fixe d'une capacité en litres d'eau de 25.000 litres ;
 - un dépôt de gaz industriels en récipients mobiles d'une capacité en litres d'eau de 2.000 litres environ ;
 - un dépôt de récipients mobiles de gaz propane de roulage d'une capacité total en litres d'eau de 500 litres
 - 8. un container climatisé contenant un dépôt de 4000 litres de peroxyde 'LPEROX 801' et un dépôt de 1000 litres d'antioxydant 'IRGASTAB CABLE KV' ;
 - 9. une station de ravitaillement en gaz de pétrole liquéfié (GPL), comportant :
 - un réservoir de GPL d'une capacité totale en litres d'eau de 4850 l ;
 - un dispositif de mise en pression, un trop plein, un pistolet de ravitaillement ;
 - une clôture de protection ;
 - 10. une station- service en compte propre reliée à un dépôt de 2500 litres de mazout en un réservoir aérien.
- Un permis unique accordé par le Collège communal le 10 juillet 2007, pour un terme fixé au 25 mars 2024, ayant pour objet d'adjoindre une station de ravitaillement en gaz de pétrole liquéfié (GPL), comportant :
- un réservoir de GPL d'une capacité totale en litres d'eau de 4850 l ;
 - un dispositif de mise en pression, un trop plein, un pistolet de ravitaillement ;
 - une clôture de protection.

Ces permis rappellent que l'exploitant doit respecter les limites du niveau de bruit à ne pas dépasser, différentes en fonction des périodes de la journée, telles qu'imposées par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, Chapitre VII « *Bruit* ». Les permis précisent également que les valeurs limites de bruit pouvant être appliquées à un établissement existant sont celles reprises dans le tableau 2 de cet arrêté et feront office de seuil maximum à ne pas dépasser.

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES

-

CONSEIL DU 22.02.2021

Tableau 2. - Valeurs limites de niveaux de bruit pouvant être appliquées dans les conditions particulières relatives à un établissement existant, ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploitation avant l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Zone d'immission dans laquelle les mesures sont effectuées		Valeurs limites (dBA)		
		Jour 7h-19h	Transition 6h-7h 19h-22h	Nuit 22h-6h
I	Toutes zones, lorsque le point de mesure est situé à moins de 500 m de la zone d'extraction, de dépendance d'extraction, d'activité économique industrielle ou d'activité économique spécifique, ou, à moins de 200 m de la zone d'activité économique mixte, dans laquelle est situé l'établissement	60	55	50
II	Zones d'habitat, zone d'enjeu communal et d'habitat à caractère rural, sauf I	55	50	45
III	Zones agricoles, forestières, d'espaces verts, naturelles, de parcs, sauf I	55	50	45
IV	Zones de loisirs, de services publics et d'équipements communautaires	60	55	50

Ces valeurs limites s'appliquent aux niveaux de bruit à l'immission, c'est-à-dire aux niveaux de bruit auxquels est soumis le voisinage d'un établissement, du fait de son exploitation. Il s'agit du bruit particulier, c'est-à-dire de l'une des composantes du bruit ambiant qui peut être attribuée à une source particulière.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune plainte, ni doléance du voisinage, l'entreprise n'ayant à notre connaissance pas enfreint les règles desdits permis.